

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1835 - 3 octobre 2003 - prix : 1 €

**Un budget
qui tourne
le dos aux
besoins
essentiels**

p 5

**Un gouvernement
ébranlé,
une opposition
qui ne
s'engage pas**

p 3

**Euthanasie
Un problème
d'humanité et
des pressions
réactionnaires**

p 7

Accord Air France-KLM

Un gâteau mondial en plein ciel

p 12



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Vers de nouvelles attaques contre l'assurance-maladie
- L'État creuse le trou
- p. 5 ■ Un budget qui tourne le dos aux besoins essentiels
- Raffarin aux petits soins pour les riches
- Le logement social soumis à la rigueur
- Toujours moins pour les services publics
- p. 6 ■ Les emplois fictifs de la Ville de Paris
- Le transport des handicapés : Un marché juteux
- p. 7 ■ Euthanasie : Problème d'humanité et pressions réactionnaires
- Éducation : Le public privé de moyens, le privé privé de contraintes
- p. 10 ■ Le rêve des patrons : Des contrats à durée déterminée pour tous
- Les licenciements responsables du chômage
- Mobilisation contre la fermeture d'une classe à Dunkerque

Tribune

- p. 6 ■ Irak : L'enlèvement

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Blair et sa politique censurée par la rue
- États-Unis : Les menteurs qui nous gouvernent
- Israël : Le prix de la répression
- Suisse : Contre le démantèlement des retraites
- Parlement européen : Un projet de constitution au service des exploités
- p. 16 ■ Italie : Attaque contre les retraites
- Les rues dans le noir

Dans les entreprises

- p. 11 ■ Giat : En lutte contre la fermeture
- EDF, Ile de la Réunion : accidents
- p. 12 ■ L'accord Air-France-KLM
- p. 13 ■ Licenciements et fermetures d'entreprises
- p. 14 ■ ETG Chausson-Genevilliers
- Bureaux de Poste à horaires réduits
- La Ville de Paris s'attaque à des vacataires
- p. 15 ■ SNCF : Le gouvernement aggrave le déficit
- Villeneuve-Triage : Une catastrophe évitée de justesse
- Amboise : Maternité fermée, un bébé décédé

LES DISCUSSIONS LO-LCR SUR LES FUTURES ÉLECTIONS

Le mercredi 30 septembre, des délégations de Lutte Ouvrière et de la Ligue Communiste Révolutionnaire se sont rencontrées pour la deuxième fois pour préparer les élections régionales et européennes de 2004.

Du fait que certains organes de presse ont affirmé qu'en Ile-de-France la liste commune serait conduite par Olivier Besancenot pour les élections régionales, alors que cette question n'avait même pas été évoquée jusqu'ici, les deux délégations ont abordé ce sujet lors de cette dernière réunion.

Il est alors apparu qu'il pouvait y avoir un différend à ce propos, d'autant que c'est très exactement ce que la délégation LCR proposait. Lutte Ouvrière ayant trois élus au Conseil régional d'Ile-de-France, il ne peut être automa-

tique que LO se retirerait devant la LCR qui n'en a aucun. Cela reste donc l'objet d'un désaccord. Il en va de même aux européennes, mais là le problème est différent puisque, si LO a trois élus, la LCR en a deux. L'égalité semble conçue par la LCR comme une répartition entre les deux élections des emplacements sur les listes. Pour LO, c'est pour chaque scrutin que l'égalité doit se définir.

Ce problème non résolu se posera certainement dans d'autres régions, en particulier le Nord-Pas-de-Calais, où Lutte Ouvrière avait obtenu sept élus aux régionales de 1998.

Par contre, pour la région Midi-Pyrénées, où la LCR a obtenu deux élus, Lutte Ouvrière conçoit parfaitement que la liste puisse y être conduite par la LCR.

Ces problèmes, de même que dans quelques autres régions, seront à discuter car

l'égalité n'est pas simplement un problème d'arithmétique entre les deux élections.

Par ailleurs, en ce qui concerne les régionales, les deux organisations sont d'accord, dans le cas où une liste du FN serait présente au deuxième tour et risquerait de l'emporter contre une liste de gauche, pour appeler à voter pour cette dernière liste.

Par contre, au cas où ce serait une liste de droite qui serait menacée par le FN, un tel appel n'aurait pas lieu.

Enfin, les listes des régionales pourront être ouvertes à un éventuel regroupement politique local qui accepterait le programme établi par les deux organisations. Mais la décision en serait prise en commun par les deux organisations au niveau national. Et en aucun cas l'axe de la campagne ne serait modifié du fait de la présence de ces alliés. Pour le moment la LCR n'a proposé que le TEAG (Tous Ensemble

À Gauche) en Bretagne.

De même les modifications locales de la profession de foi nationale ne pourront pas modifier de façon importante le texte national. Sur ce dernier point, chacune des deux délégations a présenté un projet de profession de foi pour les régionales.

La discussion de ces projets n'est pas terminée. Il y a un certain nombre de divergences liées à des désaccords, connus depuis longtemps. Par exemple, sur la place à faire dans ces campagnes sur la question de l'environnement et sur l'appréciation des courants se réclamant de l'altermondialisme tandis que Lutte Ouvrière souhaiterait que le centre de gravité de la campagne soit le chômage et l'emploi.

Mais la discussion a montré qu'il devrait être possible d'arriver à un texte représentant une politique commune aux deux partis.

Fêtes de Lutte Ouvrière

■ Mulhouse

Samedi 4 octobre
à partir de 15 heures
Salle polyvalente de Bollwiller

■ Tours

Samedi 11 octobre
de 14 h 30 à minuit
Salle de la Pléiade à La Riche

■ Orléans

Samedi 11 octobre
à partir de 16 heures
Salle des fêtes Montisson
à Saint-Jean-le-Blanc

■ Le Mans

Samedi 18 octobre
à partir de 16 h 30
Salle Pierre-Guédou
Quartier du Miroir

■ Dijon

Samedi 1^{er} et
dimanche 2 novembre
La maison de Marsannay
à Marsannay-la-Côte

■ Grenoble

Dimanche 9 novembre
à partir de 11 h 30
Salle du Prisme à Seyssins

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 N°)
	1 an	6 mois	
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Editorial des bulletins
d'entreprise du 29 septembre 2001

UN GOUVERNEMENT ÉBRANLÉ, UNE OPPOSITION QUI NE S'ENGAGE PAS

■ Si l'on en croit les derniers sondages, Raffarin rivalise donc avec Juppé pour battre les records d'impopularité d'un chef de gouvernement après à peine plus d'un an d'exercice du pouvoir. Les résultats de ces sondages ne sont pas étonnants. Cette impopularité est la conséquence de sa politique.

Le gouvernement a été déstabilisé par les mouvements sociaux du printemps et de l'été, la grève des enseignants, la lutte contre les atteintes aux retraites, les manifestations des intermittents du spectacle, qui n'ont certes pas réussi à faire vraiment reculer Raffarin, mais qui ont rencontré la sympathie de larges secteurs de la population, comme par la situation tragique des hôpitaux qu'a révélée la canicule. Au point que l'on peut se demander si ce gouvernement arrivera à tenir jusqu'aux élections régionales et européennes du printemps prochain, ou si Chirac ne préférera pas opérer d'ici là un remaniement ministériel, voire un changement de Premier ministre.

Il préférerait certes ne pas devoir en arriver là, mais le prolongement de la situation actuelle peut l'amener à ce choix, à cause en particulier des remous qu'elle suscite au sein de sa propre majorité dont les députés voudraient bien ne pas traîner ce discrédit devant les électeurs.

Raffarin est tellement conscient du fait qu'il ne peut pas compter sur le soutien des couches populaires, que non content d'aller dans tous les domaines au-devant des vœux du Medef, il multiplie les gestes et les déclarations pour flatter la fraction la plus réactionnaire, la plus viscéralement antiouvrière, de l'électorat bourgeois et petit-bourgeois.

Les dernières mesures annoncées concernant la limitation à deux ans du versement de l'Allocation Spécifique de Solidarité, destinée aux chômeurs en fin de droits, vont dans ce sens. Elles ne représenteront en effet qu'une économie dérisoire au niveau du budget de l'État, mais elles contri-

buent à présenter les travailleurs privés d'emplois comme des fainéants.

Il en est de même des déclarations de Raffarin du genre : « *l'avenir de la France, ce n'est pas un immense parc de loisirs* », ou de celles affirmant qu'il faut baisser l'impôt sur le revenu pour « *encourager ceux qui travaillent* ». Comme si ceux qui ne paient pas d'impôts sur le revenu, parce que leurs salaires sont trop misérables, étaient des paresseux, alors que les riches, même lorsqu'ils se contentent de vivre de leurs rentes, seraient des gens courageux, dignes de tous les éloges... et de tous les avantages fiscaux.

Ce faisant, Raffarin ne prend pas un gros risque par rapport à l'électorat populaire, parce que, si le Parti Socialiste espère bien que l'impopularité du gouvernement Raffarin lui permettra de revenir un jour prochain aux affaires, il se garde bien d'apparaître en adversaire résolu des mesures que prend la droite.

Jamais on n'a entendu Hollande, Fabius, ou les autres, s'engager, si la gauche gagnait de futures élections, à annuler toutes les mesures prises depuis un an et demi par la droite. Et pour cause : depuis 1981, malgré les multiples alternances gauche-droite au gouvernement, c'est fondamenta-

lement la même politique économique, chaque gouvernement s'inscrivant dans la continuité du précédent. Le Parti Socialiste ne se propose plus depuis longtemps de changer la société, pour sortir d'un système économique qui accumule d'immenses richesses d'un côté, et fabrique de plus en plus de pauvres et d'exclus de l'autre. Et aucun des dirigeants du Parti Socialiste, même parmi ceux qui se prétendent les plus à sa gauche, ne propose de rompre avec cette politique.

Mais cela ne signifie pas que le monde du travail n'ait aucun moyen de mettre un terme à la politique de régression sociale qui est menée depuis des années. Ce ne sont pas les discours de l'opposition parlementaire, mais les mouvements sociaux du printemps dernier, bien qu'ils aient été limités, qui ont ébranlé le gouvernement Raffarin. Cela montre la voie à suivre pour faire ravalier à la bourgeoisie et à son gouvernement ses prétentions à traiter les travailleurs comme des esclaves et à les croire stupides.

Arlette LAGUILLER

MEETING DE RENTRÉE de LUTTE OUVRIÈRE avec ARLETTE LAGUILLER

Vendredi 3 octobre - 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à PARIS 5^e
Métro Maubert-Mutualité

(Attention : station actuellement fermée,
stations les plus proches : Jussieu, Cardinal-Lemoine,
RER Saint-Michel-Notre-Dame)

Entrée libre

Sécurité sociale **VERS DE NOUVELLES ATTAQUES** **CONTRE L'ASSURANCE MALADIE**

L'annonce des 11 milliards de déficit de la Sécurité sociale par la commission des comptes a permis au ministre de la Santé, J.-F. Mattei, de justifier de nouvelles attaques contre l'assurance maladie, attaques qui étaient prévues bien avant ce déficit soi-disant « historique ».

La Sécurité sociale, qui gère l'assurance vieillesse, l'assurance maladie, les allocations familiales, l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles pour le compte des salariés du privé, et aussi d'un certain nombre d'autres régimes, collecte les cotisations des millions de salariés et de leurs employeurs, ainsi que des retraités. En 2001, son budget annuel dépassait les 370 milliards d'euros (bien plus que le budget de l'État pour la même année de 266 milliards d'euros). Ces 11 milliards de déficit pour 2003 ne représentent finalement que 2,97 % de ce budget, c'est-à-dire peu. Mais cela n'empêche pas le gouvernement de crier à la catastrophe.

Selon la Cour des comptes, les dépenses d'assurance maladie auraient augmenté de

7,2 %. La hausse des honoraires des généralistes a été mise en cause : le rapport a avancé d'abord le chiffre de 690 millions d'euros, puis a rectifié quelques jours plus tard pour avancer le chiffre de 270 millions d'euros, comme quoi les chiffres ne sont pas si fiables. On accuse ensuite la mise en place de la réduction du temps de travail et des protocoles hospitaliers 2000 et 2001 (3,5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires par rapport à 1999), la progression du nombre de personnes qui souffrent d'une affection de longue durée, l'insuffisance du déremboursement des médicaments, et enfin l'augmentation des indemnités journalières (due à l'augmentation de 13 % des arrêts de travail qui toucheraient les 55-59 ans). Bien entendu, rien n'est dit dans le rapport de la Cour des comptes sur le fait que certaines dépenses ne devraient pas être prises en charge par le budget de l'assurance maladie mais par celui de l'État, comme la construction, l'entretien, l'équipement des hôpitaux et la formation des personnels. Rien n'est dit non plus sur le fait que les dépenses de recherches médicales et pharmaceutiques sont prises en charge aussi aux trois

quarts par l'assurance maladie, ce qui représentait plus de 6 milliards d'euros en 2001.

Le gouvernement n'envisage que de diminuer ces dépenses, avec comme conséquence de rendre plus difficile encore l'accès de la population aux soins. Ainsi, 82 médicaments supplémentaires ne sont plus remboursés depuis un arrêté du 25 septembre 2003. Ils s'ajoutent à une longue liste de centaines de médicaments dérembour-

sés depuis des années par les gouvernements successifs. Les arrêts maladie seront davantage contrôlés. Cela signifie que des pressions encore plus grandes vont s'exercer sur les salariés pour qu'ils ne s'arrêtent pas en maladie.

L'aggravation du déficit est due également à la diminution des recettes ce qui n'est pas étonnant. Soixante-dix pour cent des recettes du régime général sont fournies par les

cotisations prélevées sur les salaires et, avec l'augmentation du chômage et la baisse des salaires, le montant de ces cotisations ne peut que diminuer. Mais les responsables, c'est-à-dire les patrons qui licencient et qui n'augmentent pas les salaires, ne sont pas contraints de combler le manque à gagner, bien au contraire. De plus, aujourd'hui, 20 % de l'ensemble des cotisations patronales se trouvent exonérées, ce qui représente un cadeau de 19 milliards d'euros par an, et autant de cotisations en moins pour la Sécurité sociale. Et l'État ne compense pas ce manque à gagner.

En fait, depuis des années les gouvernements font payer de plus en plus les seuls salariés en augmentant les prélèvements avec des hausses de cotisations, avec la CSG (contribution sociale généralisée), puis la CRDS.

Comme pour les retraites, le ministre de la Santé martèle que devant un tel déficit des sacrifices seront inévitables. Il prépare le terrain pour la réforme de la Sécurité sociale qu'il mettra en chantier dans les mois à venir, en espérant que cela passera ainsi plus facilement.

Aline RETESSE



AMNÉSIE QUAND TU NOUS TIENS...

A propos du budget 2004 de l'assurance maladie, on pouvait lire dans *l'Humanité* du 23 septembre un article intitulé « Tous coupables... à part M. Seillière ». Le journaliste y attaquait les mesures prises par le gouvernement et dénonçait la politique de restrictions dans le domaine de la santé en ces termes : « Augmenter la contribution des ménages tout en diminuant celle des entreprises : ce cap est suivi avec constance par tous les réformateurs de la Sécu depuis une vingtaine d'années. »

Bel aveu : depuis une vingtaine d'années, cela veut dire depuis 1983 : mais où donc était passé le Parti Communiste ? N'a-t-il pas soutenu pendant ces vingt ans différents gouvernements socialistes ? N'a-t-il pas lui-même participé au gouvernement de 1981 à 1984, et à celui de la gauche plurielle de 1997 à 2002 ?

Comme on voit, à *l'Humanité*, on a l'oubli sélectif... et jamais peur de refaire l'histoire !

D.M.

L'ÉTAT CREUSE LE TROU

Alors que le gouvernement monte en épingle, dans le but d'inquiéter l'opinion et de mieux placer sa camelote, le « trou de la Sécurité sociale », c'est lui-même qui contribue à le creuser. Au début de l'été, le système d'exonérations de charges sociales a encore une fois été modifié. Dans un sens favorable au patronat bien évidemment. Ce qui s'ajoute aux cadeaux déjà accordés par les gouvernements précédents. En moyenne, les patrons ont obtenu une ristourne de 10 %

supplémentaires à partir du 1^{er} juillet dernier. Désormais, le montant total des exonérations dépasse 20 milliards d'euros. Deux fois donc le déficit « abyssal » de la Sécurité sociale de cette année.

Les autorités gouvernementales expliquent qu'à partir de l'année prochaine l'État prendra sur le budget du ministre chargé de l'emploi pour reverser à la Sécurité sociale le manque à gagner. Ce qui n'est pas moins choquant alors que des centaines de mil-

liers de chômeurs, eux, vont, dans les mois qui viennent, voir amputer considérablement leurs droits aux indemnités.

De plus, ce remboursement à la Sécurité sociale des exonérations de charges par l'État est loin d'être intégral. Il laisse toujours plus de 2 milliards d'euros à la charge du budget de la Sécurité sociale, ce qui représente 20 % du déficit.

A cette ardoise laissée en toute légalité par les patrons, s'ajoutent les sommes qu'ils

doivent à la Sécurité sociale, mais qu'ils ne règlent qu'avec retard et bien souvent pas du tout. Bon an, mal an, cela représente encore une perte de recettes de 1,9 milliard d'euros, dont seulement un quart est récupéré avec retard, la plus grande partie passant définitivement à l'as.

Ce favoritisme envers les patrons n'empêche pas le gouvernement de demander aux salariés de payer, au contraire.

Jean SANDAY

Nivea « wash off » ses clients et « control » ses profits

On pourrait penser qu'une crème de soins vise, comme son nom l'indique, à soigner. Grossière erreur. Le trust Beiersdorf en fait à nouveau la démonstration cet automne en lançant une nouvelle gamme de produits. Son but est de toucher le public (et le porte-monnaie) des adolescents qui n'ont pas une peau à problè-

mes, c'est-à-dire nécessitant des soins médicaux. Ces adolescents sans problèmes de peau sont largement majoritaires : 93 % sont dans ce cas. Il s'agirait d'un marché estimé à quatre millions de consommatrices. Le trust veut cibler les toutes jeunes filles, à partir de 11 ans, pour leur vendre des produits cosmétiques qui leur

sont spécialement destinés... et qui ne servent à rien, et les jeter ainsi dans la moulinette de la consommation.

Ce trust dont la marque Nivea est très connue du grand public a depuis longtemps multiplié les cibles : les mains, le corps, les bébés, les hommes, le soleil, la transpiration... Mainte-

nant donc, c'est au tour des jeunes adolescentes avec « Nivea visage young » ! Pour faire jeune, l'anglais s'imposait... le gel nettoyant s'appelle d'ailleurs « wash off ! », la crème hydratante « control it ! »

Mais le résultat de toute façon, c'est : « Filez-nous votre money ! »

UN BUDGET QUI TOURNE LE DOS AUX BESOINS ESSENTIELS

Lors de la présentation du budget 2004, on nous répète qu'il faut réduire encore plus les dépenses publiques. Mais derrière cette présentation, il y a le choix de réaliser des économies qui pèseront sur les plus modestes au profit des capitalistes et des riches.

La diminution des crédits dans des domaines aussi importants pour les classes populaires que l'équipement, le logement, les transports, ce sont les conditions de vie de toute la population qui sont atteintes.

Pour ne prendre que le chiffre officiel de 2,8 % d'augmentation du budget de l'Education nationale pour laquelle on voudrait nous faire croire qu'un effort a été fait, ce chiffre recouvre une réalité bien différente de celle que le gouvernement met en avant. Au mieux, elle ne permettra que de maintenir les choses en l'état, c'est-à-dire en mauvais état. Ainsi, sous prétexte que la population en âge d'être scolarisée dans l'enseignement secondaire va diminuer, 3 500 postes d'enseignants prévus aux concours sur 18 000 n'ont pas été attribués, et de nouvelles suppressions de postes sont prévues l'année prochaine.

Du coup le nombre d'adultes pour assister et encadrer les jeunes diminue, alors qu'au contraire, il en faudrait bien plus. Les assistants d'éducation sont censés remplacer les surveillants et les aides-éducateurs, mais ils resteront inférieurs en nombre, même dans



le cas où leur recrutement va en fin de compte se faire, ce qui n'est pas le cas dans nombre d'établissements. Petite filouterie supplémentaire, cette mesure de restriction est présentée comme une

amélioration de la sélection dans l'Education. Or, le salaire des aides-éducateurs était pris en charge à 80 % par le budget des Affaires sociales, tandis que celui des assistants

d'éducation doit l'être par celui de l'Education nationale. Comme quoi l'augmentation des dépenses, donc du budget, ne signifie pas forcément l'augmentation des effectifs mis sur le terrain.

C'est une manière de faire les comptes en trompe-l'œil. Présenter l'Education nationale comme bien lotie car elle échapperait à la rigueur budgétaire au même titre que l'armée est tendancieux. Comment comparer d'un côté un budget destiné à l'un des besoins essentiels à Matra, Dassault et autres marchands de mort qui constituent une bonne part du deuxième budget de l'État,

celui de la « Défense » ? L'Education nationale assume un service rendu à toute la population et l'embauche de personnel supplémentaire devrait faire partie des priorités, alors que le service destiné exclusivement au carnet de commandes d'une poignée d'industriels vient en parasite.

Annie ROLIN

RAFFARIN AUX PETITS SOINS POUR LES RICHES

Le nouveau barème de l'impôt sur le revenu, concocté par Raffarin, illustre bien l'injustice des prétendues baisses d'impôts.

La baisse de 3 % de l'impôt sur le revenu décidée par le gouvernement pour 2004, qui vient s'ajouter aux 6 % de baisse qu'il a décidés l'an dernier, aboutit à une réduction très importante de l'impôt pour les tranches supérieures de revenus alors que l'allègement est minime pour les revenus modestes. Raffarin a en effet fait baisser le taux qui s'applique à la tranche la plus haute de 52,75 % à 48,09 % alors que le taux le plus bas passe de 7,5 à 6,83 %. Les riches contribueront de moins en moins à l'impôt sur le



La feuille accompagnant les déclarations : tout le monde est prévenu. Le « taux le plus élevé » sera avantagé.

revenu, d'autant que toute une série d'exonérations supplémentaires, destinées à ceux qui ont des employés de maison ou les moyens de jouer les mécènes, réduisent encore la part qu'ils paient.

La part de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales de l'État ne cesse de diminuer. Elle était encore de 21,7 % en 1993 et ne sera que de 16,2 % l'an prochain selon la nouvelle loi de finances.

Quant aux impôts indirects, qui ne sont pas proportionnels aux revenus, ils représentent plus de 62 % des recettes fiscales, notamment la TVA que même les moins fortunés doivent payer à chaque achat. Elle représente à elle seule 47,5 % des recettes fiscales de l'État. Et ces impôts-là, les plus injustes, il n'est pas question de les baisser.

D.C.

Du côté des impôts locaux

Pendant que Raffarin-Chirac vantent la baisse de l'impôt sur le revenu, les impôts locaux flambent. En moyenne, + 2,1 % en 2001, + 2,2 % en 2002. En 2003, l'addition sera salée et encore plus en 2004.

Cela depuis qu'au nom de la décentralisation, les gouvernements socialistes, puis leurs successeurs de droite, ont de plus en plus retiré l'État du financement de certains services publics en les laissant à la charge des collectivités locales.

Ce tour de passe-passe cache, bien mal, une augmentation du poids des impôts sur les plus pauvres tandis que le patronat, lui, y a gagné.

Fonctionnaires

TOUJOURS MOINS POUR LES SERVICES PUBLICS

Selon un des thèmes favoris de la démagogie de droite, il y aurait trop de fonctionnaires : des inutiles ou des inefficaces, grassement payés sur nos impôts, entend-on. Et, dernière insulte à la réalité, ils bénéficieraient de la sécurité de l'emploi. Le gouvernement Raffarin se flatte de présenter pour 2004 « le premier budget depuis la Libération prévoyant une baisse du nombre de fonctionnaires ».

A vrai dire, la diminution avait commencé dès cette année : 703 postes supprimés. Mais c'était peu, comparé aux 2,3 millions de fonctionnaires ! L'an prochain, 10 000 départs

en retraite, près de 20 % du total, ne seraient pas remplacés. Compte tenu des postes créés dans les secteurs dits prioritaires par le gouvernement tels que la police et la justice, cela devrait se traduire par 4 568 fonctionnaires en moins.

L'économie de 100 millions d'euros attendue de cette mesure ne représentera qu'à peine un millième des dépenses en personnel de l'État. Mais elle veut symboliser la volonté de rogner sur les postes, dans la fonction publique.

Raffarin et Mer, le ministre des Finances, déclarent vouloir supprimer 30 000 postes, et ne remplacer que la moitié des

départs en retraite. La moitié des ministres ont obtenu de faire exception à cette règle.

Mais ce n'est, dans leur esprit, que partie remise. Par ailleurs le gouvernement a l'intention de n'accorder cette année aucune augmentation de salaire aux fonctionnaires, Mer déclarant : « Cela fait partie des questions qui restent dans le flou artistique. » Il présentera cela comme « moins d'État », alors que ce sera seulement moins de services publics, moins de services rendus à la collectivité.

Vincent GELAS

Le logement social soumis à la rigueur

Alors qu'il y a peu, le gouvernement se vantait de vouloir faire plus pour le logement, et pour le logement social en particulier, la réalité est bien différente. Le budget 2004 annonce une baisse des crédits alloués au ministère du Logement et des Transports de 20,73 à 19,85 milliards d'euros. Si l'on tient compte de l'inflation, cela représente une baisse de près de 6 %.

Les crédits consacrés au logement sont les plus durement touchés. Ainsi, l'enveloppe affectée au prêt à taux zéro, prêt sans intérêts destiné en principe à faciliter l'accession à la propriété des ménages les plus modestes, passe de 771 à 552 millions. Résultat, le nombre de bénéficiaires devrait chuter cette année de 100 000 à 80 000 foyers.

Les crédits affectés à la construction et à la réhabilitation de HLM ainsi que ceux destinés à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat sont également revus à la baisse. L'un des responsables des organismes gérant les HLM, qui se plaignait de ce recul et du manque de moyens qui en résulterait pour entretenir le parc et construire de nouveaux logements, s'est vu répondre que les HLM n'avaient qu'à vendre une partie de leurs immeubles aux locataires pour dégager des fonds !

À l'heure où tout le monde constate une envolée des loyers et des prix de vente des habitations, ces orientations budgétaires apparaissent pour ce qu'elles sont : un mépris total pour les plus démunis qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour se loger décentement.

R.M.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

IRAK : L'ENLISEMENT

Avec la multiplication des attentats contre les troupes d'occupation, les installations pétrolières, ou même, tout récemment, l'hôtel qui abrite la délégation de l'ONU, les États-Unis s'enlisent dans la guerre en Irak. Les 140 000 hommes sur place sont incapables de contrôler le pays. Le gouvernement américain vient de mobiliser en renfort 10 000 hommes de la Garde nationale américaine. Il s'agit de troupes de réserve, dont 20 000 servent déjà en Irak et en Afghanistan à côté des troupes régulières. 5 000 réservistes supplémentaires pourraient suivre, si les appels américains à une aide militaire internationale restaient sans effet.

Sur le plan économique, les États-Unis, dont le premier objectif militaire avait été de « sécuriser » les puits de pétrole, ne tirent même pas de ces puits la moitié de ce qu'ils produisaient avant la première guerre du Golfe. Les bombardements de deux guerres et dix ans d'embargo ont lourdement détérioré les installations. Pour « sécuriser » les pipelines, le commandement américain en est à prévoir de mettre sur pied une force militaire spéciale. Ne parlons pas du manque d'électricité, du chômage, de la misère de la population : c'est le cadet des soucis des forces d'occupation.

Aux États-Unis, Bush commence à être la cible des critiques des députés démocrates, désireux de tirer un futur profit électoral de l'impopularité de la guerre. Ces Démocrates se gardent bien de lui reprocher la guerre elle-même. Ils ne critiquent que son imprévoyance et rechignent aux 87 milliards de dollars de crédits supplémentaires demandés au Congrès.

Bush fait la manche à l'ONU

C'est pour l'instant sans succès que Bush est allé chercher à l'Assemblée générale de l'ONU une caution et surtout une aide internationale en hommes de troupe et en dollars.

Certes, il ne rencontre pas, de la part des dirigeants des autres grandes puissances, d'opposition à la guerre qu'il mène. Chirac est allé parader à New York en chef de file du « front du refus » et en défenseur des prérogatives de l'ONU. Mais il a précisé qu'il n'opposerait aucun veto à la résolution sur l'Irak que les USA comptent présenter prochainement. Et il a déclaré à la presse américaine qu'il souhaitait « évidemment le succès des États-Unis en Irak, parce que la stabilisation de la situation est nécessaire, parce que la reconstruction est inévitable, parce que la démocratisation est évidemment souhaitable ». Comme Bush doit souhaiter à Chirac du succès en Côte d'Ivoire !

Olivier BELIN

Partage du gâteau ou guêpier ?

Mais entre le souhait d'ordre, qui permettrait de faire à nouveau couler largement le pétrole irakien dans les tankers des grandes compagnies, et l'envie de partager le fardeau d'une occupation militaire difficile, il y a de la marge. Et il y a probablement en coulisse, comme il y a eu avant le déclenchement de la guerre, bien des marchandages sur l'éventuel partage du gâteau.

Schröder s'est dit, lui, seulement prêt, dans le cadre d'un engagement de l'ONU, à fournir « une aide humanitaire » et une assistance technique pour la formation de la police irakienne. Quant au Japon qui avait été le plus grand financier de la première guerre du Golfe, fournissant 13 milliards de dollars, il n'en concède qu'un milliard pour la guerre actuelle et vient de repousser aux calendes l'envoi prévu de 1 000 hommes.

Quant aux marchandages russo-américains, qui ont valu à Poutine une invitation personnelle à la résidence présidentielle de Camp David, ils portent plus sur le pétrole russe, le développement du terminal pétrolier de Mourmansk destiné aux exportations vers les USA (Exxon ou Chevron comptent bien prendre des participations dans la compagnie pétrolière russe Youkos), que sur le pétrole irakien. Mais le président américain ne peut guère espérer de Poutine plus qu'un soutien diplomatique, sans doute pas de troupes (occupées en Tchétchénie) et encore moins de dollars.

Une victoire toujours pas acquise

En déclenchant sa guerre à Irak, le gouvernement américain voulait à la fois s'assurer le contrôle direct d'un des principaux pays pétroliers du monde et faire une démonstration de force vis-à-vis de tous les gouvernements du tiers-monde et de leurs peuples.

Mais sa victoire militaire contre l'armée du dictateur irakien le fait aujourd'hui déchanter. La bataille de l'occupation américaine, dans ce pays dévasté, est loin d'être gagnée. Même si le peuple irakien ne possède aucune organisation, aucun parti qui puisse lui donner espoir à la fois de se débarrasser de l'occupation et d'éviter le retour à une nouvelle dictature, nous ne pouvons que souhaiter que l'enlèvement actuel conduise l'opération américaine à un fiasco, amplifie non seulement l'abaissement, mais aux États-Unis même l'opposition à la guerre et contraigne le gouvernement américain au retrait de ses troupes.

Convergences Révolutionnaires n° 29 (septembre-octobre 2003), bimestriel publié par la Fraction

- **Dossier** : L'altermondialisation : Réforme ou révolution ? Aménagement ou renversement du capitalisme ? Dans quel camp est donc le mouvement altermondialiste ?
- **Articles** : le « sauvetage » de la Sécu par le gouvernement ; l'été chaud des intermittents du spectacle ; l'enlèvement américain au Moyen-Orient ; la guerre menée par Blair aux réfugiés en Grande-Bretagne.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Emplois fictifs de la ville de Paris

JUPPÉ PLAIDE « IRRESPONSABLE ET NON COUPABLE »

Depuis le 29 septembre, l'ex-Premier ministre de Chirac, aujourd'hui à la tête du parti chiraquien UMP, Alain Juppé, se trouve à la barre des accusés dans une affaire de financement occulte du RPR (c'est le nom que portait l'UMP avant de changer d'étiquette). Il n'y est pas seul puisqu'on retrouve, avec lui, d'autres anciens titulaires du poste de trésorier du RPR ainsi qu'une brochette de PDG et d'ex-PDG d'entreprises qui ne lésinaient pas pour donner un pourboire à des partis qui sont à leur service.

Ce n'est pas le premier procès mettant en cause un parti tout dévoué aux possédants. Il y en a eu d'autres, à droite comme à gauche. L'enjeu pour Juppé est évidemment son éligibilité, puisqu'il est de la demi-douzaine d'hommes de droite qui ambitionnent de succéder à Chirac.

Toute l'affaire tourne autour d'emplois de la Ville de Paris détenus par des membres du RPR et financés par des entreprises qui, en échange, obtenaient des marchés publics. Ce système a été longtemps l'un des modes de financement des partis traditionnels, RPR ou PS. Depuis, le financement des partis politiques est théoriquement encadré par la loi. Mais Juppé a été tré-

sorier au moment délicat où l'on passait de ce système occulte à un système plus réglementé.

Pour se défendre, Juppé dit qu'il ignorait que les salaires d'une partie des employés du RPR étaient pris en charge par des entreprises. Tout cela c'était de l'intendance, laisse-t-il entendre. Chirac et Juppé s'occupaient de « politique » : « *Le président du mouvement (Chirac à l'époque des faits) n'intervenait pas dans l'élaboration du budget. Son rôle était politique, comme d'ailleurs celui du secrétaire général* », a dit Juppé.

La justice est donc invitée à chercher des responsables un peu plus bas dans l'appareil gaulliste. Mais les subordonnés de Juppé et Chirac ne sont pas plus enthousiastes que leurs dirigeants pour porter le chapeau. Juppé, en tant qu'adjoint au maire de la Ville de Paris, s'occupait des questions budgétaires et financières...

Dans une affaire équivalente, le trésorier du PS Emmanuelli avait été condamné, perdant ainsi son éligibilité quelque temps. Juppé connaîtra-t-il le même sort ?

Jacques FONTENOY

Conseil régional d'Ile-de-France : TRANSPORT DES HANDICAPÉS : UN MARCHÉ TRÈS JUTEUX

Le Conseil régional d'Ile-de-France s'apprête à voter le financement sur trois ans d'un lot de 127 véhicules adaptés au transport des handicapés. Sur ces 127 véhicules, 115 ne concernent que Paris et seront munis d'un système de radiolocalisation informatique. Ils seront reliés à un centre de gestion destiné à planifier la demande des usagers.

Cette subvention représente un total de 3 051 900 euros, chaque véhicule étant subventionné à 50 % par la région, soit 22 310 euros par véhicule.

Tout cela viserait à satisfaire les besoins des handicapés, dont les associations revendiquent depuis des années les moyens nécessaires pour « favoriser l'adaptation des transports collectifs pour leur permettre d'accueillir le maximum d'usagers handicapés ».

Seulement voilà, derrière les vrais problèmes et les vrais besoins, il y a surtout la possibilité de faire bénéficier le groupe privé Kéolis de la part du lion de la subvention. Car c'est lui qui emporte la commande de 115 véhicules sur les 127, ainsi que de tout l'équipement informatique. Or Kéolis est un des géants du transport implanté aussi bien en France, où il bénéficie d'une multitude de contrats avec les collectivités locales, qu'en Europe et même au

Canada. Kéolis a dégagé en 2002, 21,2 millions d'euros de résultat net sur un chiffre d'affaires de 1,58 milliard. Outre une participation de la SNCF qui lui fournit quelques hauts cadres dirigeants, on retrouve au sein de son conseil d'administration Paribas et Vivendi. Tout un programme ! Et le Conseil régional se retranche derrière une procédure d'appel d'offres pour justifier son choix, sans toutefois révéler si la RATP ou la SNCF étaient seulement candidates.

Au sein de la commission des transports du Conseil régional, après avoir exprimé son accord pour l'aide apportée à différentes associations d'handicapés pour s'équiper en transports adéquats, notre camarade Daniel Lioubowny s'est retrouvé seul à voter contre la subvention à Kéolis. Le représentant du PS, qui la défendait, soutenu en cela par l'UMP, n'a su que répondre quand il lui a été demandé pourquoi la Région ne mettait pas en place sa propre structure de transports, en collaboration avec les services publics et les associations d'handicapés, plutôt que de sous-traiter à une entreprise dont la vocation est de réaliser le plus grand profit.

Euthanasie UN PROBLÈME D'HUMANITÉ... ET DES PRESSIONS RÉACTIONNAIRES

Vincent était paralysé, sourd, muet, nourri par une perfusion se déversant dans son estomac, totalement impotent mais... conscient. « *J'ai repris ma tête, mais je n'ai plus que cela, je n'ai plus que ma liberté de penser* ». Il n'a pu exprimer cela que grâce à la possibilité qui lui restait de bouger un pouce. Sa mère lui récitait l'alphabet et il lui pressait la main lorsque la lettre était la bonne. « *Une vie de merde* » a-t-il pu ainsi exprimer, celle d'un « *mort vivant* ».

En décembre 2002, Vincent écrivait à Chirac : « *Vous avez le droit de grâce et moi, je vous demande le droit de mourir* ». Il recevait en réponse la compassion du président de la République assortie de la promesse de l'aider à mieux supporter sa douleur. Il a donc fallu que ce soit sa mère qui abrège son calvaire, en injectant dans la tubulure de sa perfusion une forte dose de somnifère. Sauf que Vincent a survécu. Il est retombé dans le coma, et les médecins ont finalement décidé de débrancher

les appareils qui le maintenaient en vie.

En France, l'euthanasie, c'est-à-dire l'acte délibéré de donner la mort à un malade incurable pour abrèger ses souffrances, est considérée comme un crime. Lorsqu'elle est « active », comme l'a pratiquée la mère, l'euthanasie est considérée comme un homicide volontaire et passible de la perpétuité, quand elle est « passive », comme l'a finalement fait l'équipe médicale, elle est assimilée à une non-assistance à personne en danger et passible de cinq ans de prison.

Dans les faits, les cours d'assises n'appliquent pas ces peines. La presse a rappelé le cas d'un ancien policier qui s'est servi de son arme pour abrèger, à sa demande, les souffrances de sa femme atteinte de la maladie d'Alzheimer à deux ans de prison avec sursis. Une étude publiée en 2001 conclut que plus de la moitié des décès dans les services de réanimation sont liés à une décision médicale de limiter ou d'arrêter les soins. Tout le monde sait que l'euthanasie – active ou passive – existe.

C'est l'hypocrisie qui règne.

Le problème se pose donc de trouver des solutions humaines. Elles ne peuvent reposer uniquement sur le corps médical. On ne peut pas le laisser seul trancher à partir de quel moment la déchéance et les souffrances d'un malade incurable sont intolérables. Pour cela, il faudrait un système de santé qui ne soit pas soumis aux pressions de l'argent et de la rentabilité, avec un personnel médical en nombre suffisant pour avoir réellement du temps à consacrer aux malades, à les écouter et à les accompagner moralement. Et on ne peut pas plus faire reposer la décision uniquement sur la famille parce qu'on sait que les relations familiales, et les relations sociales en général, peuvent être perturbées par tout autre chose que l'intérêt du malade.

Même dans le cadre du système actuel, une loi pourrait répondre au problème, à condition qu'elle comporte le maximum de garde-fous pour un choix aussi grave. Il faudrait que la décision de donner la mort soit arrêtée à l'hôpital, que les médecins jugent du caractère incurable de la

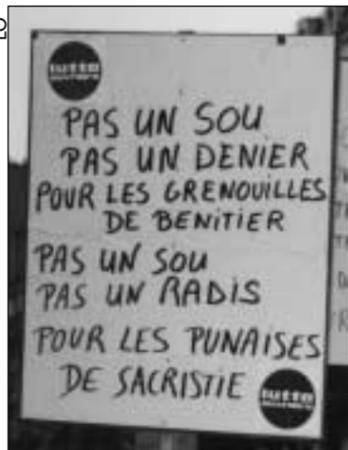
maladie, du fait que le décès est inéluctable et les souffrances intolérables, que le patient manifeste le désir de mourir et que tout le personnel soignant, notamment les infirmières et aides-soignantes qui sont généralement les plus proches des malades, soit associé à la décision. Quand le malade possède encore l'autonomie requise pour se donner lui-même la mort, on pourrait l'aider à le faire. Et quand il ne dispose plus de cette autonomie, il faudrait associer, avec le maximum de précautions, de contrôles et d'humanité, la famille et les proches. Des lois de ce genre existent aujourd'hui en Belgique et aux Pays-Bas.

À la lettre de Vincent, Chirac avait répondu : « *Je ne puis vous apporter ce que vous demandez, car le président de la République n'a pas ce droit* ». Aujourd'hui Raffarin déclare : « *La vie n'appartient pas aux politiques. On ne peut pas gouverner ou légiférer pour des situations si spécifiques* ». Quant à Sarkozy, il affirme : « *Reconnaître le droit d'abrèger la vie d'une personne, on imagine à peu près où ça commence, on voit mal où ça s'arrête* ». Ils se déroberont.

Ils se déroberont car ils subissent la pression des religieux – catholiques, protestants, musulmans ou juifs – qui prétendent que la vie est l'œuvre des dieux qu'ils ont inventés. C'est avec de tels arguments que l'Église catholique s'est opposée à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse. Il n'y a pas si longtemps, c'est sous cette pression que, quand des curetages devaient être pratiqués après des fausses couches provoquées, c'était « à vif » afin que les femmes coupables paient leur faute ! Il en fut même pour s'opposer à l'accouchement sans douleur sous le prétexte du « *Tu enfanteras dans la douleur* » de la Bible, si cher aux dévots.

Il y a à peine plus de trente ans, quand les femmes ont imposé la loi qui leur permet aujourd'hui de mettre au monde un enfant quand elles le choisissent, quand elles le désirent, elles ont, un peu, fait reculer l'obscurantisme des religions. Mais il reste à celui-ci bien des brèches par lesquelles s'engouffrer.

Sophie GARGAN



Les responsables de l'enseignement privé annoncent des effectifs en hausse, d'une dizaine de milliers d'élèves scolarisés dans ce secteur, lors de la rentrée. Ils auraient même été contraints d'en refuser deux fois plus. Alors que l'augmentation ne représente somme toute que 0,6 % des effectifs du privé, ils pavoisent et réclament les moyens pour faire face dans l'avenir à cet afflux d'élèves.

L'annonce de ces chiffres a été non seulement l'occasion d'une véritable campagne de promotion de l'école privée, mais également d'incriminer

Éducation

LE PUBLIC PRIVÉ DE MOYENS, LE PRIVÉ PRIVÉ DE CONTRAINTES

les grèves du printemps dernier dans le public, rendues responsables d'une attraction redoublée pour cette filière.

Dans certaines villes, ce type d'écoles offre peut-être des conditions meilleures d'enseignement et de vie scolaire. Mais ce n'est certainement pas parce qu'elles sont privées, ou parce que les enseignants y seraient plus compétents ou plus dévoués que dans les établissements du public.

L'embauche des enseignants du privé est validée par l'Éducation nationale qui paie leurs salaires et qui vérifie des qualifications identiques à ceux de leurs collègues du public. L'école privée bénéficie de cette façon de fonds publics très importants. Mais ce n'est pas tout. Elle dispose d'une somme forfaitaire par élève versée par l'État, et de bien d'autres contributions de la part des différentes collectivités territoriales pour fournir tel ou tel équipement, informa-

tion par exemple. Cela vient s'ajouter à ce qui est payé par les parents. En conséquence, l'école privée a bien plus de



moyens, et un encadrement adulte par élève bien supérieur à ce qui existe dans l'école publique. En revanche, elle ne subit pas l'ensemble des contraintes imposées à cette dernière.

Et puis, à la différence de l'école publique, les dirigeants du privé installent des écoles là où ils le souhaitent vraiment,

dans un quartier résidentiel plutôt que dans une cité-dortoir par exemple. Ils inscrivent les élèves qui leur conviennent, selon leur seul bon vouloir, en tout cas seulement ceux dont les parents ont fait la démarche volontaire de se tourner vers eux, ce qui garantit la qualité des liens établis entre l'école et les familles. Ils n'ont pas à tenir compte d'une « carte scolaire » qui, dans le public, oblige les parents à scolariser leurs enfants uniquement dans l'établissement prévu par l'administration. Cela est respecté, au moins par les plus modestes, et a souvent comme résultat de concentrer les difficultés sociales dans certains établissements qui deviennent ainsi de véritables ghettos scolaires. Quant à la nécessité de scolariser tous les élèves jusqu'à 16 ans, quels que soient leurs retards, leurs problèmes ou leurs handicaps, il n'y a pour l'école privée aucune obligation en la matière.

La confrontation entre l'école publique et l'école privée est donc un combat inégal. Face aux contraintes réduites de l'enseignement privé qui bénéficie pourtant de fonds publics, le public est souvent privé... de moyens à la mesure des difficultés rencontrées. Il revient alors aux personnels qui sont confrontés à celles-ci, de se battre pour obtenir ces moyens nécessaires.

Ceux qui ont fait grève au printemps dernier et que l'on voudrait diaboliser aujourd'hui à propos de la petite hausse des effectifs de l'enseignement privé, ne l'ont pas fait seulement pour la défense de leurs retraites. Ils luttent tout autant contre la précarité et le projet de décentralisation d'une fraction des personnels, pour maintenir la présence des adultes nécessaires au fonctionnement des établissements, bref, pour défendre l'école.

Michel ROCCO

Grande-Bretagne

BLAIR ET SA POLITIQUE CENSURÉS PAR LA RUE

Les dizaines de milliers de manifestants (entre 60 et 100 000) qui ont défilé dans les rues de Londres, le 27 septembre, contre l'occupation impérialiste de l'Irak, ont marqué l'ouverture du congrès annuel du Parti Travailleur d'une façon dont Blair se serait bien passé. Car, à la différence de ce congrès auquel les manœuvres de l'appareil travailliste n'ont même pas laissé la possibilité d'exprimer son opposition à la sale guerre menée par Blair, la manifestation de Londres a démontré sans ambiguïté le mécontentement du monde du travail à l'égard de la politique de Blair, et pas seulement en ce qui concerne l'Irak.

En effet, fait significatif, contrairement aux précédentes manifestations antiguerre qu'a connues Londres, où dominait la petite bourgeoisie libérale, cette fois un grand nombre de participants venaient de milieux populaires bien plus modestes. Les placards arborant l'inscription « Blair menteur » (en anglais, « Bliar ») pour dénoncer les mensonges de Blair à propos de l'Irak et de ses prétendues « armes de destruction massive », étaient sans doute omniprésents. Mais on pouvait également voir de très nombreuses pancartes manuscrites contre le rôle de Blair dans la dégradation de la santé, de l'éducation et des services publics en général, ou encore dans le vol qualifié dont sont victimes des centaines de milliers de travailleurs spoliés de tout ou partie de leurs retraites complémentaires par une législation taillée sur mesure pour le patronat.

Rien de tout cela ne filtrera sans doute dans la grand-messe du congrès travailliste. Tous les sondages ont beau indiquer que, dans leur grande majorité, les

membres du parti sont mécontents de la politique de Blair dans pratiquement tous les domaines, ils n'auront sans doute pas l'occasion de se faire entendre, pas plus cette année que les années précédentes. Et si, malgré tout, une motion hostile au gouvernement parvient à tourner les contre-feux de l'appareil, elle ira rejoindre tant d'autres motions du même type dans les poubelles, sans que cela ne change en rien la politique de la direction travailliste.

Pour autant, la situation de Blair n'en reste pas moins difficile. Son adresse au congrès, le 30 septembre, a beau lui avoir valu sept minutes d'ovation à en croire le communiqué officiel, son discrédit dans l'électorat populaire n'en pose pas moins un problème à la machine travailliste qui craint sérieusement les perspectives électorales. Tous les sondages contribuent à alimenter ces

craintes, sans parler de la déroute enregistrée lors de l'élection législative partielle de Brent-East, à la mi-septembre, un bastion travailliste traditionnel londonien, où le score du parti est tombé à 39 %, contre 63 % en 2001. Malgré ces craintes, il n'est pas question pour autant d'ouvrir la porte à une contestation remettant si peu que ce soit en cause la direction générale de la politique du parti. Tout au plus peut-on envisager un changement d'emballage.

Ces craintes ont déjà pris une forme explicite lors du congrès de la centrale syndicale TUC, au début septembre, lorsque des leaders syndicaux, dont celui du puissant syndicat des transports T&GWU, ont rendu public leur désir de voir Blair quitter la direction du parti (et donc le gouvernement) dans un avenir plus ou moins proche. Et bien que les appareils syndicaux ne

fassent pas la pluie et le beau temps dans le parti, ils y pèsent d'un poids important, au moins comparable à celui des appareils municipaux qui, eux aussi, pour les raisons électorales que l'on peut imaginer, voudraient bien que le parti redore son blason d'une façon ou d'une autre, et de préférence avant les municipales de mai prochain.

Tous ces courants plus ou moins souterrains suscitent l'émergence de bien des vocations. D'anciens ministres de Blair, ayant quitté la barque de son gouvernement assez tôt pour prétendre aujourd'hui au titre de « rebelles », se posent, sinon en candidats, du moins en bras droits possibles pour un candidat qui pourrait avoir une chance. Quant à de tels candidats, le seul qui semble émerger du lot, pour l'instant, poussé plus ou moins ouvertement par les appareils syndicaux, serait Gordon Brown, l'ancien adver-

saire de Blair lors de son élection à la direction du parti en 1994, et son ministre des Finances depuis son arrivée au pouvoir en 1997.

Le « changement radical » au sein du Parti Travailleur et du gouvernement, dont certains bureaucrates syndicaux se disent les champions aujourd'hui, consisterait donc à remplacer Blair par celui qui applique sa politique depuis six ans – précisément cette politique faite de brutalité criminelle envers les pauvres et de complaisance envers les riches contre laquelle nombre des manifestants de Londres avaient tenu à s'exprimer en descendant dans la rue le 27 septembre. Autant dire que, avec ou sans Blair, les travailleurs britanniques n'ont pas fini d'avoir à descendre dans la rue s'ils veulent faire entendre leur voix !

François ROULEAU



Des manifestants traitent Blair de menteur (« liar ») lors de l'action en justice entraînée par le suicide de David Kelly.

États-Unis

LES MENTEURS QUI NOUS GOUVERNENT

Le département d'État américain vient d'ouvrir une enquête, le 30 septembre, sur une fuite ayant dévoilé l'identité d'une femme agent de la CIA qui travaillait sur le dossier des « armes de destruction massive ». Rappelons que l'existence de ces fameuses armes a été l'une des justifications de l'intervention anglo-américaine contre l'Irak de Saddam Hussein, mais que les troupes d'occupation présentes en Irak depuis près de six mois ont toujours été incapables de prouver.

Selon la presse américaine, l'identité de cette femme, Valérie Plame, aurait été révélée par la Maison-Blanche, en représailles contre son mari

Joseph Wilson. Car il s'agit d'un ancien diplomate des États-Unis, qui conteste les affirmations américaines sur l'existence d'armes de destruction massive en Irak.

Tout cela fait grand bruit puisque cela met en cause la présidence. Celle-ci répond évidemment que cette affaire est « ridicule ». Bush joue les grands seigneurs et affirme que toute la lumière sera faite et que les dossiers de la Maison-Blanche sont à la disposition des enquêteurs. Mais cette affaire rappelle celle à laquelle a été mêlé le Premier ministre britannique, Tony Blair, et qui a entraîné le suicide de l'expert en armement Dave Kelly qui travaillait pour le gouverne-

ment mais qui avait informé la presse.

Bush, comme Blair, craint des implications politiques pour sa carrière si étaient révélées publiquement les manipulations auxquelles les dirigeants américains se sont livrés en exagérant la menace représentée par le régime de Saddam Hussein pour convaincre les parlementaires et l'opinion publique du bien-fondé de leur intervention guerrière.

Cela tombe d'autant plus mal que ces jours-ci les parlementaires américains examinent le budget supplémentaire que Bush veut obtenir pour les dépenses militaires et ce qu'il appelle l'aide à la reconstruction de l'Irak et qui est, plus

exactement, l'aide aux entreprises américaines qui en sont chargées.

Deux parlementaires, un républicain et une démocrate, ont donc écrit au directeur de la CIA pour lui demander des éclaircissements sur le manque d'informations crédibles sur la situation en Irak depuis 1998. Ils se réveillent sans doute un peu tard. Mais à treize mois de la prochaine élection présidentielle américaine, c'est une pierre dans le jardin du président Bush. Celui-ci voudrait pourtant éviter de rééditer l'exploit de son père : vainqueur de la guerre du Golfe et perdant de l'élection présidentielle suivante.

J.F.

Israël

27 PILOTES « REFUZNIK »

Le 24 septembre, 27 pilotes de l'armée de l'air israélienne ont publié un communiqué dans lequel ils annoncent leur refus d'obéir à des ordres « immoraux et illégaux », de « participer à des attaques contre des centres de population civile » et de « faire du mal à des civils innocents ». Parmi ces signataires, rien que des gradés : un général, deux colonels, neuf lieutenants-colonels, huit commandants et sept capitaines.

Cette affaire a aussitôt fait la Une des médias israéliens. Mais ils n'ont guère laissé s'exprimer que les adversaires des 27 pilotes. Les journaux, la télé, la radio ont été remplis de condamnations contre ces « traîtres » qui « donnaient un coup de couteau dans le dos » à l'armée. Les pilotes sont considérés comme l'élite de l'élite dans l'armée d'Israël, mais ceux-là ont été jetés du jour au lendemain du rang de héros à celui d'ennemis de la nation.

Ce refus d'obéissance vient s'ajouter à celui des 500 « refuzniks » de l'armée de terre qui n'acceptent plus de



Attaque « ciblée » contre une entreprise suspectée d'avoir fabriqué manuellement des roquettes. Bilan : 12 morts et 64 blessés dans les bâtiments détruits.

faire le « sale boulot » de la répression dans les territoires palestiniens occupés par Israël. C'est sans doute peu de chose par rapport à l'ensemble de l'armée israélienne : ces soldats qui refusent de combattre dans ce qu'ils considèrent être une « sale guerre » restent très minoritaires malgré l'apport des 27 pilotes. C'est pourtant un témoignage précieux. Leur

existence aux côtés de nombreux protestataires civils atteste qu'une grande partie sans doute de la population israélienne serait prête à mener une autre politique respectant les droits des Palestiniens et visant à établir, entre les deux peuples, une coexistence basée sur le respect mutuel.

André VICTOR

LE PRIX DE LA RÉPRESSION

Depuis trois ans, la seconde Intifada, déclenchée en septembre 2000 par la visite de Sharon sur l'esplanade du Temple de Jérusalem, a fait près de 3 500 morts (3 497 exactement) et plus de 25 000 blessés. Les trois quarts des morts et des blessés sont Palestiniens, mais les Israéliens ont aussi à déplorer 822 morts et 5 000 blessés.

À ce désastre vient s'ajouter, en Israël, la récession économique. L'occupation et la guerre permanente avec les Palestiniens n'en sont pas les seules causes. L'économie israélienne a beaucoup souffert de l'effondrement des « start-up » américaines, auxquelles elle était très liée, ainsi que de la stagnation économique mondiale. Mais les frais de la colonisation et de l'occupation viennent s'y ajouter et sont énormes. La presse israélienne tente d'en évaluer le coût. Selon le journal *Haaretz*, les colonies juives dans les territoires occupés ont coûté, depuis leur installation en 1967, l'équivalent de 9 milliards d'euros et l'Intifada aurait coûté, selon le journal *Yediyot Aharonot*, l'équivalent

de 15 milliards d'euros, chiffre considérable pour le petit pays qu'est Israël, et qui aurait fait baisser le niveau de vie de la population de 6 %.

Aujourd'hui le chômage est en passe d'atteindre son record historique avec 11 % de la population israélienne active, et le budget qui vient d'être voté est particulièrement catastrophique pour les chômeurs et les pauvres.

Le sionisme prétendait, à l'origine, créer un pays où les Juifs persécutés pourraient vivre en paix. La paix n'a jamais vraiment existé et s'éloigne même plus que jamais, du fait de la politique du gouvernement israélien. Les Palestiniens payent le prix fort de ce désastre. Mais les Israéliens payent aussi très cher.

Le gouvernement Sharon dénonce les attentats suicides commis par des jeunes Palestiniens désespérés. Mais c'est toute sa politique qui nourrit le terrorisme palestinien. La politique des attentats aveugles menée par le Hamas et d'autres est injustifiable vis-à-vis de la population israélienne et même vis-à-vis des kamikases

dont elle exploite le désespoir. Mais il faut aussi constater que même lorsqu'une trêve des attentats a été acceptée par le Hamas, la répression « ciblée » contre des dirigeants palestiniens l'a aussitôt fait s'envoler. Le gouvernement Sharon, en réalié, choisit la guerre à outrance contre les Palestiniens en Israël. Et pour lui, les victimes israéliennes sont le prix à payer pour cette guerre sans fin.

Pour le moment, les Israéliens ne voient pas d'alternative et, faute de mieux, suivent Sharon. Il n'y a pourtant pas d'autre alternative que de reconnaître aux Palestiniens le droit à l'État qu'ils réclament, et de trouver avec eux les moyens d'une coexistence fraternelle des deux peuples. Mais pour cela il faudrait commencer par se débarrasser de Sharon et rompre avec cette politique menée dans le passé par les gouvernements travaillistes tout comme par les gouvernements de droite, et qui est le principal obstacle à la paix et à la sécurité... des Israéliens eux-mêmes.

A.V.

Suisse

CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DES RETRAITES

Samedi 20 septembre, 25 000 à 30 000 personnes ont manifesté à Berne en Suisse, à l'appel des syndicats et partis de gauche.

Le système actuel des retraites est un panachage entre répartition et capitalisation. Les plus pauvres (intérimaires, travailleurs à temps partiel et bas salaires) n'ont droit qu'à la répartition. Un homme sur quatre et une femme sur deux sont concernés et n'ont que des pensions de retraites très faibles. Les plus aisés ont un complément par capitalisation. Après des attaques répétées depuis le début de l'année, le gouvernement prévoit de relever l'âge de la retraite de 65 ans (64 pour les femmes) à 66 ans en 2015, puis 67 ans pour les hommes et pour les femmes en 2025.

En même temps il s'attaque au montant des pensions, par répartition ou capitalisation. Il est prévu de supprimer l'indexation des retraites sur un système mixte salaires/prix pour les aligner seulement sur les prix ce qui fera baisser le montant des pensions. De même, les taux de rémunération des avoirs placés

en capitalisation auprès des compagnies d'assurances devraient être baissés. Cela se traduirait par un cadeau de 1,7 milliard d'euros aux compagnies d'assurances et par une baisse importante du pouvoir d'achat des retraités. Pour compléter le tout, le gouvernement annonce une hausse de 1,8 % de la TVA.

A la fin de la manifestation, les dirigeants syndicaux n'ont pas évoqué d'autres perspectives que d'organiser un référendum sur les retraites. Pourtant, dans ce pays où une grande partie de la classe ouvrière est étrangère ou saisonnière et n'a pas le droit de vote, les référendums se terminent la plupart du temps par des échecs. Pour contrecarrer ces attaques antiouvrières, il faudrait bien autre chose.

Au cours de la manifestation de Berne, le cortège des ouvriers du bâtiment a été très applaudi. Ces derniers ont en effet gardé la retraite à 60 ans grâce aux luttes et aux grèves qu'ils ont menées en 2002. S'il y a bien une perspective, c'est celle-là.

Parlement européen

UN PROJET DE CONSTITUTION AU SERVICE DES EXPLOITEURS

Lors de la session plénière de septembre, les parlementaires européens étaient invités à donner leur approbation au projet de Constitution européenne concocté par les gouvernements de l'Union européenne. Les députées de Lutte Ouvrière, Arlette Laguiller, Armonie Bordes et Chantal Cauquil, ont voté contre. Voici leurs explications à ce sujet.

« Nous avons voté contre le projet de Constitution européenne car, par-delà les détails de ses formulations, elle est destinée à être un des fondements juridiques des lois destinées à préserver l'ordre social existant et à assurer les privilèges des possédants.

Notre rejet de la Constitution européenne ne signifie en rien le repliement sur la Constitution nationale, tout autant conçue pour défendre la propriété bourgeoise et l'exploitation. Parti-

sans d'une Europe totalement unifiée, d'un bout à l'autre du continent, mais débarrassée de la domination de la grande bourgeoisie et de la dictature des groupes financiers sur l'économie, nous n'avons aucune complaisance pour le souverainisme anachronique.

Nous nous sommes abstenues sur la plupart des amendements car même les mieux intentionnés se proposent d'améliorer une Constitution que nous rejetons.

Nous nous sommes abstenues sur l'amendement proposant d'organiser des référendums sur le projet de Constitution. Outre le fait que les questions sont toujours biaisées par les autorités qui les posent, nous ne considérons pas les référendums comme l'expression de la volonté populaire dans une organisation sociale où les moyens d'information et les médias sont monopolisés par la classe riche. »

Le rêve de Fillon et des patrons : DES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE... POUR TOUS !

Pas étonnant que le baron Seillière et le Medef se déclarent satisfaits du gouvernement Raffarin. Ses ministres se mettent en quatre pour les servir. Comme ce ministre dit des Affaires sociales, François Fillon, qui a l'intention de nettoyer le code du travail de tout ce qui gêne le patronat.

Il faut, dit-il, « actualiser notre droit du travail » et rendre le marché de l'emploi « plus fluide, plus ouvert, plus efficace ».

Le chômage augmente, les plans sociaux se succèdent, les fusions d'entreprises s'accompagnent de suppressions d'emplois, mais Fillon reprend

une vieille idée du Medef consistant à réclamer le droit d'embaucher des travailleurs en contrat à durée déterminée... pour une durée illimitée ; le droit en fait de généraliser la flexibilité de l'embauche, des horaires de travail, des salaires.

Le Medef envisageait de mettre sur pied des « contrats de projet », des « contrats de mission », comparables aux « contrats de chantiers » qui existent depuis longtemps dans le bâtiment et les travaux publics. Aujourd'hui, Fillon parle de « définir un nouveau contrat de travail correspondant à une durée de projet », ce qui est exactement la même

chose. Ainsi, un industriel pourrait embaucher des ouvriers pour le temps de la mise en route d'une entreprise, ou du lancement d'un prototype, puis à la fin de cette « mission » (dont il n'est même pas dit que la durée devrait être précisée) débaucher sans autre forme de procès ces travailleurs. Ils appellent cela « organiser la mobilité » alors qu'il s'agit d'organiser le chômage et l'exploitation renforcée. Ils en parlent comme d'un projet permettant « de réintégrer plus rapidement les chômeurs » dans un emploi, alors qu'il s'agit de transformer des travailleurs, chômeurs mais aussi ceux qui ont déjà un emploi, en main-d'œuvre licenciable à tout moment, sans aucun droit ni recours. En finir avec les rares protections qu'offrent aux salariés la loi et le code du travail, voilà le rêve des industriels du Medef, de tous les patrons, petits et grands.

La remise en cause de la loi des 35 heures, version Martine Aubry, instaurant flexibilité et annualisation du temps de travail, fait aussi partie du projet de la « grande loi sur l'emploi » que Raffarin promet d'ici à la fin de l'année. Il faut toujours plus de « souplesse dans l'application de la réduction du temps de travail » précise le porte-parole du gouvernement. Récemment, Fillon s'interrogeait : « Est-il normal que ce soit la loi qui fixe pour toutes les entreprises, pour tous les domaines, les conditions dans lesquelles le temps de travail doit être décidé ? »

Faire sauter le verrou représenté par la législation du travail, généraliser la précarité de l'emploi, voire supprimer les ANPE et laisser les entreprises et les patrons régir les demandes d'emploi, et si possible réaliser tout cela avec la caution des organisations syndicales, telles sont les voies sur lesquelles

les s'engage ouvertement le gouvernement. Raffarin fait semblant de s'intéresser au sort des chômeurs, parlant du droit à la formation et au reclassement des licenciés et des chômeurs. Mais en 2002, le nombre de cellules de reclassement a grossi à la mesure du nombre des fermetures d'entreprises. A peine le quart des licenciés a retrouvé un emploi à durée indéterminée, et ce pourcentage risque de diminuer encore si les nouveaux projets Raffarin-Fillon passent.

Le droit du travail inscrit dans la loi un certain nombre de limitations à l'exploitation qui sont le fruit des luttes de l'ensemble de la classe ouvrière. Au lieu de les démanteler, il faut imposer leur respect et son amélioration et cela peut dépendre de la détermination du monde du travail.

Lucienne PLAIN

LES LICENCIEMENTS, RESPONSABLES DU CHÔMAGE

La hausse du chômage au mois d'août vient d'être rendue publique : une hausse de 0,5 % et 11 330 chômeurs officiels recensés en plus. En fait depuis la deuxième partie de 2001 le chômage n'a fait que progresser passant de 8,6 % de la population active (qui, outre les salariés, comprend les artisans, les commerçants, les paysans et les patrons) à 9,6 % aujourd'hui. Et tout indique que cette hausse ne va pas cesser. Les organismes officiels tablent eux-mêmes sur 10 % de la population active pour la fin de l'année.

Face à cette dégradation continue la réponse du gouvernement de Raffarin et Fillon est de rendre le marché du travail « plus fluide », en évoquant la possibilité de confier à d'autres que l'ANPE le placement des chômeurs. C'est au mieux une nouvelle fumisterie. Pour être fluide le marché du travail l'est, et ô combien !, en particulier dans le sens de la sortie, des licenciements. Il n'est pas de jour sans qu'on n'apprenne de nouvelles charrettes de suppressions d'emplois mises en route par les patrons privés ou le gouvernement dans les secteurs publics et nationalisés. Quant à la fluidité dans le sens de l'embauche, là aussi la très grande majorité des embauches se font en contrats précaires, voire en temps partiels, et salaires

partiels, imposés. Ce qui fait qu'aujourd'hui plusieurs millions de salariés travaillent en touchant moins que le SMIC.

Face au manque d'emplois disponibles, une action dite de « sensibilisation » a été confiée à l'ANPE. Ainsi dans certaines agences on réunit les chômeurs par groupes de quelques dizaines en leur tenant le discours suivant : « Si vous n'avez pas retrouvé du travail d'ici à décembre, vous serez privés de toute indemnisation en janvier 2004. Alors vous savez ce qu'il vous reste à faire. »

Enfin, quand le gouvernement parle de confier à des entreprises privées le travail de placement, c'est uniquement pour arroser, avec l'argent de l'État et des chômeurs, une clientèle d'officines privées peu recommandables pour la plupart, ce qui ne fera en rien baisser les chiffres du chômage. Au mieux ces officines se feront payer pour le reclassement de ceux qui de toute façon se seraient reclassés sans leur aide, et pour les autres, « les cas difficiles », ils resteraient à l'ANPE. Au moment où les offres d'emplois baissent au même rythme qu'augmentent les licenciements, le gouvernement en fait n'a rien à dire. Or, c'est bien ce droit de licencier à leur gré qu'il faut contester aux patrons.

P.S.

École Albert-Samain (Dunkerque) MOBILISATION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE

Comme l'an dernier, le rectorat de l'Académie de Lille a profité de la rentrée scolaire pour supprimer des classes. A l'école élémentaire Albert-Samain, dans un quartier populaire de Dunkerque, l'inspectrice académique est venue compter les enfants le jour de la rentrée et a estimé qu'avec 98 élèves (c'est-à-dire en dessous du seuil de 103 élèves) une des cinq classes de l'école devait fermer.

Les parents ont rapidement réagi contre cette décision scandaleuse. Ils ont recompté eux-mêmes les enfants. Résultat : deux jours après la rentrée, le nombre d'élèves était repassé à 104, ce qui justifiait, selon la comptabilité de l'inspection académique, le maintien de la classe. L'institutrice aurait ainsi dû rester.

Mais les services du rectorat ont continué à utiliser leurs mensonges habituels : « La démographie diminue » ou encore « regrouper les enfants de plusieurs niveaux dans une même classe est un avantage pour les élèves » (mais certainement pas à plus de 30 élèves par classe). Un inspecteur académique a même poussé l'hypocrisie jusqu'à expliquer

que si deux jours après la rentrée, le nombre d'élèves avait augmenté, il ne pouvait pas en tenir compte... par souci d'égalité avec les autres écoles du département.

Ainsi quinze jours après la rentrée, l'école a été chamboulée : il n'est plus resté qu'une maternelle regroupant 34 élèves de petite et moyenne section ; les 16 élèves de grande section ont été mélangés avec les 9 élèves de CP ; enfin les CE1-CE2 et les CM1-CM2 ont été regroupés.

Les parents se sont mobilisés pour défendre leur école, qui, par sa petite taille et son encadrement, a permis jusqu'à maintenant un très bon accueil des enfants, en particulier pour l'apprentissage du français. Ils ont réclamé la réouverture de la classe en occupant l'école. Tous les jours, en se réunissant le matin pour discuter, pour fabriquer des banderoles, pour organiser la signature de pétitions et pour s'occuper des élèves en sureffectif, ils ont fait pression sur le rectorat.

Et après dix jours de mobilisation, ils ont obtenu trois postes à mi-temps d'assistants d'éducation. Même si ces postes ne remplacent pas l'institu-

trice, ils permettront un meilleur accueil des élèves. Cependant, le rectorat a refusé de rouvrir la classe. Alors même si les parents ont arrêté d'occuper l'école, ils restent mobilisés pour continuer à faire pression sur le rectorat et pour empêcher toute nouvelle fermeture.

Demandez le programme

Dans le cadre des futures élections, une formation politique propose la mise en place d'un « pacte national pour l'emploi ». C'est qui, l'UMP, l'UDF ? C'est de droite ou de gauche ? Il s'agit, en l'occurrence, du PS.

Ce « pacte national pour l'emploi », ce n'est rien d'autre que de belles paroles déjà entendues dix fois.

Si le Parti Socialiste revient au pouvoir, il fera exactement la même chose que lorsqu'il était au gouvernement : rien qui déplaie au patronat.

GIAT Industries Saint-Chamond (Loire)

EN LUTTE CONTRE LA FERMETURE

Les travailleurs de GIAT Industries à Saint-Chamond (Loire) restent mobilisés contre la fermeture programmée de leur site.

Cette fermeture, prévue pour fin 2004, est un des éléments du plan de suppressions d'emplois annoncé début avril par la direction de cette entreprise d'État, qui fabrique les armements terrestres. Près de 4 000 emplois seraient supprimés sur les 6 250 que compte GIAT, et trois sites seraient fermés (Saint-Chamond, avec 745 travailleurs, Tarbes et Cusset, dans l'Allier)

Après la manifestation réussie à Saint-Etienne, lundi 22 septembre, avec leurs collègues de Roanne, les travailleurs de Saint-Chamond ont utilisé leurs deux heures de grève quotidienne pour faire connaître largement leurs problèmes. Le lendemain, c'était une opération péage gratuit près de Saint-Etienne. Mercredi 24, après être allés, une nouvelle fois, interpeller le maire et le député local, de droite tous les deux, ils ont organisé un pique-nique à un carrefour de centre-ville. Le lendemain, ils étaient dans les gares SNCF de Saint-Etienne et de Saint-Chamond pour s'adresser aux usagers.

Le vendredi 26 septembre n'était pas un jour travaillé sur leur site. Ce jour-là, les élus des villes où sont situés les sites de GIAT Industries étaient reçus à Matignon. Ces élus n'ont rien obtenu de sérieux, car les chiffres évoqués dans la presse - 258



emplois sauvés à Roanne - sont bien piètres par rapport à l'ampleur du « dégraissage » que va connaître ce site. De plus, les travailleurs occupant ces postes prétendument « sauvés » se verraient offrir de simples CDI de droit privé, alors que la plupart sont encore bénéficiaires du statut des ex-arsenaux, statut proche de celui de fonctionnaire.

C'était donc la moindre des choses que les organisations syndicales appellent alors à durcir le mouvement et appellent tous les sites à une grève de 24 heures pour le lundi 29, avec piquets aux entrées. Ce jour-là devait aussi se tenir le dernier comité central d'entreprise (CCE) avant l'annonce des postes supprimés.

A Saint-Chamond, ces piquets s'accompagnèrent, comme c'est la tradition, de feux de palettes. Les directeurs ne cherchèrent même pas à entrer. L'assemblée générale des grévistes entendit le maire et le député, tous deux de droite, faire le compte-rendu de leur entrevue à Matignon. Le député se permit d'encourager les

travailleurs à continuer leur lutte, se faisant même applaudir d'une partie de l'assistance. Certains syndicalistes l'avaient mauvaise de voir la popularité de ce maître ès-camouflage, mais ils ne font là que récolter les fruits de la politique de leurs responsables qui a été, dès le début, d'appeler les travailleurs à compter plus sur les

interventions des notables que sur leur propre mobilisation.

Après ces discours, deux militants syndicaux combattifs essayèrent de lancer l'idée d'un véritable durcissement des actions ouvrières, mais ils ne furent pas suivis.

Cet attentisme se manifesta encore plus concrètement le lendemain. La journée de ce mardi 30 était encore une journée de grève complète, le lendemain d'un CCE où la direction campa sans états d'âme sur ses positions. La grève fut totale. Mais l'assemblée générale du matin, à une assez large majorité, décida de revenir à des grèves de deux heures par jour, avec actions ponctuelles quotidiennes.

Les travailleurs semblent donc, pour le moment, plus écrasés que révoltés par l'intransigeance méprisante de la direction et du gouvernement. Mais ils ne baissent pas pavillon et il n'est pas dit qu'ils ne viendront pas, un jour prochain, troubler cette « paix civile » que les élus de droite les ont remerciés d'avoir respectée jusqu'à maintenant.

Correspondant LO

EDF Île de La Réunion

ACCIDENTS DANS LES ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES

Depuis de nombreuses années, le centre EDF de La Réunion sous-traite de nombreuses tâches qu'il assurait auparavant, parmi lesquelles les branchements aériens et souterrains, l'élagage, mais aussi la production d'électricité puisqu'à l'heure actuelle la moitié de celle-ci est fournie par deux usines privées, Le Gol et Bois-Rouge.

La situation des travailleurs dans ces entreprises sous-traitantes est fort dégradée par rapport aux conditions de travail qui prévalent à EDF : les salaires y sont largement inférieurs, les conditions de travail mauvaises, la formation inadaptée, voire inexistante.

Ceci expliquant sans doute cela, bien des tâches pénibles reviennent aux travailleurs de ces entreprises ainsi que les risques qui en découlent pour leur santé.

Coup sur coup, deux travailleurs de deux de ces entreprises ont été victimes d'accidents gra-

ves. Le 13 août dernier, un travailleur de l'entreprise E2R recevait un flash électrique alors qu'il se trouvait dans un poste moyenne tension sur un chantier de raccordement d'un câble de 15 000 volts à Saint-Denis. Emmené en urgence à l'hôpital, les médecins ont constaté une forte dégradation de sa vue puisqu'il avait alors perdu neuf dixièmes. N'empêche que, peu de temps après, cet ouvrier a été commandé pour travailler sans protection sur un réseau nu. De plus, cet accident de travail d'origine électrique a été considéré par la direction EDF comme un simple incident lui évitant d'être mise en cause.

Cependant, l'affaire s'étant ébruitée, des représentants CGTR ont obligé la direction à convoquer un CHSCT extraordinaire pour étudier toutes les causes de cet accident.

Il en ressort que le chantier n'était pas assez préparé, que la victime n'avait pas la formation suffisante, que le travail n'aurait

jamais dû être fait sous tension, que certains agents EDF présents sur le chantier n'auraient jamais dû travailler ce jour-là, ayant à prendre des centaines d'heures de récupération et des dizaines de jours de congés annuels. Et cela parce qu'il y a deux ans, la direction a imposé, dans les services exploitation, un regroupement des équipes se traduisant par la suppression de la moitié des postes !

Suite à cet accident, on apprenait qu'un autre avait eu lieu quelques semaines avant. Alors qu'un ouvrier d'une autre entreprise extérieure montait sur un poteau de bois, celui-ci se cassa à la base, déstabilisant l'ouvrier et lui causant une fracture de la clavicule et une blessure à un œil. Sans doute pressé par sa hiérarchie, celui-ci n'avait pas eu le temps de sonder le poteau qui était en mauvais état, alors qu'il devrait avoir le temps de le faire avant chaque ascension.

Caisses d'Allocations Familiales

UN RÉVÉLATEUR DE LA MISÈRE

Les agents d'accueil de la Caisse d'Allocations Familiales-Laumière, dans le 19^e arrondissement de Paris, sont bien placés pour voir la misère qui augmente jour après jour.

Avant, les familles venaient aux guichets pour déposer un dossier, régler un litige concernant leurs prestations. Aujourd'hui, de plus en plus de gens viennent aussi exprimer leur manque de moyens, l'impossibilité de joindre les deux bouts, même en travaillant. Le problème qui revient le plus souvent est le logement : logements exigus où les familles vivent à quatre ou cinq, voire plus, des loyers de plus en plus élevés, des mesures d'expulsions. Les demandes de relogement auprès des sociétés HLM ou des mairies ne donnent rien, les listes d'attente étant déjà

bien longues. Et de plus en plus de familles connaissent l'angoisse de se retrouver à la rue.

On voit ainsi des personnes âgées qui doivent payer des loyers de 500 euros avec des pensions de réversion de 858 euros. Et là aussi les demandes de places en maison de retraite se heurtent à des listes d'attente.

Les familles ne savent plus à quelles portes frapper. Les assistantes sociales font ce qu'elles peuvent, mais les budgets de l'Action sociale étant minces, il est de plus en plus difficile de venir en aide aux familles.

Ce gouvernement sait trouver des milliards pour faire des cadeaux aux riches mais les personnes démunies ne sont vraiment pas son problème !

Correspondant LO

Accord Air France-KLM

PROFITS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Après des mois de tractations serrées entre Air France et la compagnie néerlandaise KLM, leur prochaine alliance a été annoncée en fanfare. En France en tout cas, car les autorités hollandaises, qui n'ont pas encore signé l'accord, affirment que les « discussions continuent ». Autrement dit, les enchères entre ces deux futures alliées et néanmoins toujours rivales ne sont pas terminées.

Face à la forte concurrence d'autres compagnies européennes plus puissantes qu'elle, KLM a vu sa situation se dégrader et a dû rechercher des alliées. Mais si de précédentes tentatives ont échoué, c'est que les partenaires alors pressentis – Alitalia, puis British Airways – avaient cru pouvoir purement et simplement avaler KLM.

CONCURRENCE ET ALLIANCES

Or, même affaiblie, elle reste un gros morceau, notamment du fait de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol, plaque tournante géante de ses lignes aériennes (un « hub » dans le langage de l'aviation), qui draine bon an mal an presque autant de passagers que le hub Air France de Roissy, troisième en importance en Europe.

C'est précisément pour pouvoir prendre pied à Schiphol, et profiter de bien d'autres avantages résultant pour elle d'un rapprochement avec KLM, que la direction d'Air France, disent certains qui se veulent critiques, se serait montrée « accommodante » quant aux termes de l'union, alors qu'il ne s'agit là, ni plus ni moins, que du résultat d'un rapport de forces. Et ces forces en présence – les directions, les actionnaires des compagnies ainsi que les énormes intérêts financiers liés directement ou indirectement à ce secteur : prestataires de services privés, grosses sociétés installées sur les zones aéroportuaires, constructeurs d'avions, banques, etc. – entendent bien que cet accord leur soit profitable.

CRASH DES EMPLOIS PROGRAMMÉ

La direction d'Air France a ainsi chiffré à 19,7 milliards d'euros le chiffre d'affaires cumulé de la future entité commune, ce qui en ferait de ce point de vue le premier groupe

aérien mondial ; le second ou le troisième pour le transport de marchandises ; le quatrième en nombre de passagers. Elle dit attendre de ce tandem aérien géant au moins 75 millions d'euros d'économies par an, et 400 millions d'euros d'ici cinq ans.

Comment ? La direction d'Air France parle d'« économies d'échelle » et de « synergies » (la mise en commun des moyens des deux compagnies), tout en se gardant de préciser. Son PDG a eu beau, mardi 30 septembre, déclarer en présentant l'accord qu'« il n'y a aucun plan de licenciements prévu ou étudié », bien fol serait qui le croirait.

Chez KLM, d'abord, la direction a d'ores et déjà annoncé vouloir supprimer 15 % des emplois (soit 4 500 salariés, plus les sous-traitants). Mais à Air France aussi où des travailleurs, notamment ceux des ateliers de la Maintenance, savent qu'entre le centre de réparations de moteurs ultra-moderne de Schiphol et celui d'Orly-Nord, les dirigeants du futur groupe vont vouloir mettre en œuvre leurs fameuses « synergies »... pour faire faire autant de travail, et sans doute plus, par moins de sala-



Les travailleurs d'Air France, comme ceux de KLM, sont menacés.

riés. Et il n'y a pas que là : pour les équipes au sol, les services commerciaux, les centres de réservation, le secteur de la préparation des plateaux-repas, etc., ces « économies d'échelle » risquent de ne pas tarder à s'appliquer.

Car c'est bien là un des objectifs de toute l'opération : outre faire des économies sur le coût des avions (comme à l'achat, puisqu'il pourra y avoir des commandes groupées), il s'agit pour les dirigeants de la future holding Air France-KLM de transporter plus de passagers – donc d'engranger plus de recette – tout en économisant sur les coûts de main-d'œuvre. Elle économiserait en volume, mais aussi en s'en prenant à certaines garanties de salaires et de conditions de travail actuellement en vigueur. Elle pourrait « externaliser » des secteurs entiers, ce dont ne se privent déjà pas les compagnies aériennes, comme bien d'autres patrons. Les autres salariés d'Air France pourraient passer de leur statut

actuel d'employés d'une compagnie semi-publique à celui découlant simplement de la convention collective de l'aviation civile, plus défavorable. Cela est programmé pour 2005, et justifié par l'achèvement de la privatisation de la compagnie.

RAFFARIN DANS LA FOULÉE DE JOSPIN

Autant dire que, si l'accord entre les deux compagnies débouche, comme prévu, sur leur regroupement en une société-holding où Air France aura un poids déterminant, cela ne se fera pas au détriment des intérêts des gros actionnaires, ni de ceux de KLM, ni de ceux, présents et surtout à venir, d'Air France. En fait, Raffarin profite de l'occasion pour poursuivre ce qu'avait entamé son prédécesseur Jospin : la privatisation d'Air France. L'accord se concrétisera en effet par un échange d'actions entre KLM, principalement aux mains d'inté-

rêts privés, et Air France, encore détenue pour un peu plus de la moitié par l'État.

Dans le nouveau groupe, le privé deviendra majoritaire dans le capital et les autorités françaises espèrent pouvoir ensuite se défaire d'une partie de ce qu'elles y détiendraient encore.

S'agissant d'Air France, seule grande compagnie aérienne à faire des profits, cela sur six ans d'affilée, le cours de l'action a doublé depuis février ; quant au cours boursier de KLM, il est au mieux de sa forme depuis que les discussions avec Air France ont débuté. Si les cours des actions du groupe continuent à grimper, l'État français pourra alors faire rentrer de l'argent frais dans ses caisses tout en offrant un joli cadeau à d'éventuels investisseurs privés : une compagnie aérienne devenue numéro 1 européen et une des toutes premières du monde dans le cadre de son accord avec KLM.

Évidemment, cela n'a rien de garanti, surtout dans ce domaine du transport aérien où de plus gros se cassent parfois les dents, dont actuellement de grandes compagnies des États-Unis qui, bien que dominant le ciel mondial, n'ont trouvé de salut que dans la loi américaine sur les faillites. Si les profits accrus attendus de l'alliance Air France-KLM ne répondaient pas à l'appel ou si, victime à son tour de la guerre de concurrence mondiale que se livrent les compagnies dans le ciel et sur terre, l'entité Air France-KLM venait à battre de l'aile, nul doute que ceux qui cocoricotent aujourd'hui à tout-va viendraient expliquer doctement qu'il s'agissait là d'une « opération hasardeuse ».

Mais qu'elle réussisse ou qu'elle finisse de la sorte, dans ce qui est le fonctionnement normal, c'est-à-dire aveugle et destructeur de valeurs, du capitalisme, une chose est certaine : si les travailleurs concernés ne se défendent pas, ils en feront de toute façon les frais.

Un gâteau mondial en plein ciel

Le rapprochement de KLM et d'Air France est une péripétie d'un plus vaste mouvement qui voit des compagnies, victimes de la concurrence, disparaître ou tomber dans l'escarcelle de plus puissantes qui pilotent quatre (et bientôt plus que trois) grands regroupements mondiaux constitués chacun autour de deux géants aériens de part et d'autre de l'Atlantique.

Ainsi, les compagnies d'Europe centrale et orientale n'ont eu d'autre choix que de se proposer comme relais aux géants aériens ouest-européens... quand ils ne se contentent pas d'exploiter leurs lignes les plus rentables en « code sharing » (un vol partagé par plusieurs compagnies), tel Air France avec la polonaise Lot ou la russe Aeroflot.

Sans que cela change grand-chose à cette dépendance, la tchèque CSA a intégré Skyteam, le groupement international que dominant Delta et Air France. On

y trouve Aeromexico, Korean Air et Alitalia qui, mal en point financièrement, avait tenté de s'allier à KLM avant de passer, de fait, sous la coupe d'Air France. D'autres compagnies de taille moyenne ont connu ce sort. British Airways vient de récupérer Swiss, héritière de Swissair, disparue dans un krach où elle entraîna Air Liberté, mais pas le financier de haut vol Seillière, dont les affaires n'ont pas pâti dans l'affaire. Lufthansa, elle, semble avoir des chances d'attirer dans son orbite SAS, la compagnie scandinave.

L'accord d'Air France avec KLM aura aussi des répercussions de taille : le groupe dont faisaient partie KLM et ses partenaires américaines pourrait être absorbé par Skyteam. Ne resteraient donc en piste que cette dernière et deux autres alliances géantes, Star (Lufthansa-United) et Oneworld (British Airways-American Airlines). Pendant que ces grands

groupes se repartagent le ciel, en avalant toutes les compagnies qui passent à leur portée, les prix ne diminuent pas vraiment pour les passagers. En revanche, les effectifs salariés du transport aérien, eux, chutent par milliers chaque année. Ainsi à AOM-Air Liberté et Air Littoral en France, à Swissair en Suisse, à Sabena en Belgique... pour ne citer que les exemples les plus proches dans le temps et dans l'espace.

Quant aux profits de cette guerre du ciel, meurtrière pour les emplois, ils sont à l'abri de paradis fiscaux (on l'a vu dans la faillite d'Air Lib) ou des législations fiscales les plus douces en Europe ou ailleurs. Ainsi la holding Air France-KLM aura son siège en France mais sera enregistrée aux Pays-Bas, « oasis » fiscale bien connue des multinationales.

P.L.

Pierre LAFFITTE

Région de Mulhouse

FERMETURES D'ENTREPRISES ET LICENCIEMENTS SE MULTIPLIENT

Depuis le 1^{er} septembre, dans la région de Mulhouse, il ne se passe guère plus d'un jour sans qu'on annonce fermetures, licenciements et plans sociaux. Certaines de ces suppressions d'emplois ne se font pas sans bruit parce que les salariés, souvent de grandes entreprises, tentent de s'y opposer et organisent des manifestations, ou les syndicats des conférences de presse. Mais bien d'autres se font en silence dans de plus petites entreprises.

Il y a eu les salariés de Manurhin et Wärsilä à Mulhouse qui ont organisé des manifestations contre les 75 licenciements qui frappent les premiers et les 260 pour les seconds. Il y a eu les dénonciations syndicales pour les 400 ou 500 intérimaires que la direction de Peugeot-Mulhouse mettait à la porte. Et

la presse a interviewé quelques-uns des 1 200 salariés licenciés de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Mais les licenciements chez Nufarm à Mulhouse qui ferme (30 salariés), ou ceux d'Albany à Sélestat (95), Milupa à Colmar (118), Xomox à Brunstatt (107), SIAT.E.Lang à Hirsingue et Altkirch (115), Bricomarché à Guebwiller (14), la MJC de Cernay (5), Burcklé à Bourbach-le-Bas (9), Edler et Lepavec à Sainte-Marie-aux-Mines (35), Stocamine à Wittelsheim (30), Elco à Allschwill (154), BSI Euraltech à Burnhaupt-le-Haut (14), ou ceux des 150 intérimaires de Delphi-Métal à Cernay se sont faits le plus souvent en silence.

De plus, le patronat n'en a pas fini avec les suppressions d'emplois, puisque d'ores et déjà les patrons de Roche-Vita-

mines annoncent un plan social qui toucherait 20 % des effectifs dans ses quatre usines de la zone frontalière de Village-Neuf, Bâle et Grenzach. Rhodia à Châlampé annonce qu'il va lui falloir réduire les effectifs - « jeter les tomates pourries », dit son PDG -, Tréfimétaux à Niederbrück va mettre en route un énième plan social et la reprise de Péchiney Rhénalu par Alcan laisse planer des menaces sur l'emploi dans cette entreprise.

Des salariés de Manurhin se sont enchaînés à une statue du centre-ville et ceux de Wärsilä ont manifesté deux fois dans Mulhouse, entraînant de 300 à 500 personnes. Mais c'est tous ensemble qu'on pourra espérer interdire les licenciements et faire face aux plans antiouvriers du patronat.



Rennes

MANIFESTATION CONTRE LES LICENCIEMENTS

Samedi 27 septembre, nous étions 1 500 personnes à manifester dans les rues de Rennes pour dire « Stop aux licenciements ! ». La manifestation a rassemblé des salariés de trois entreprises de la ville touchées par des licenciements : STMicroelectronics et Philips qui veulent fermer leur centre (600 et 70 suppressions d'emplois) et Thomson qui supprime 52 emplois à Rennes.

La manifestation de samedi a renouvelé le succès de la précédente, le 18 septembre. Les salariés de STMicroelectronics, qui en étaient les principaux organisateurs, ont ouvert la marche en brandissant des silhouettes noires symbolisant les 600 emplois

détruits par la fermeture de leur entreprise. Suivaient les manifestants de Thomson avec leur slogan « zéro licenciement » et ceux de Philips avec leur t-shirt sur lequel on lisait : « Liquidation totale Philips, 69 licenciements ».

Lors des prises de parole, le maire socialiste de Rennes a reproché au gouvernement d'avoir suspendu partiellement la loi dite de « modernisation sociale », oubliant que celle-ci n'avait nullement empêché le groupe Mitsubishi de fermer son usine de Vitry (30 km à l'est de Rennes) l'an dernier et de jeter 1 000 travailleurs sur le carreau. Il s'est contenté de rappeler qu'il avait réuni un collège d'experts

et d'annoncer la nomination d'un chargé de mission !

Au cours de cette manifestation comme lors de sa préparation, les salariés dont l'emploi est menacé ont pu mesurer la sympathie qu'ils rencontrent dans la population et, pour beaucoup de travailleurs présents, les multiples attaques du patronat devraient entraîner une riposte de l'ensemble du monde du travail. En tout cas, le succès de ces manifestations montre que les travailleurs en butte à un plan de licenciements ne doivent pas hésiter à s'allier les uns aux autres et à rechercher le soutien des autres travailleurs et de toute la population.

Correspondant LO

Faïencerie de Vitry-le-François (Marne)

LICENCIÉ À L'ŒUVRE

Un « coup de massue », c'est ce qu'ont ressenti les travailleurs de la faïencerie de Vitry-le-François à l'annonce du « repreneur » finalement choisi par le tribunal de commerce de Paris.

Deux plans de continuation étaient en concurrence devant le tribunal. Le premier, présenté par l'actuel directeur de l'entreprise et un financier américain, prévoyait 40 licenciements. L'autre plan, présenté par un cadre, en prévoyait 86.

C'est pourtant ce dernier que les juges du tribunal de commerce (qui sont eux-mêmes des patrons) ont choisi ; alors qu'il n'était soutenu que par Fénel, l'ancien actionnaire et dirigeant du groupe, contre l'avis du Comité d'entreprise, des créanciers et du procureur de la République, tous favorables au plan de l'ancien directeur de l'usine.

Pour les travailleurs, après l'incrédulité, cela a été l'abattement. Tout d'abord parce que 86 travailleurs sur les 366 que compte encore l'entreprise vont être immédiatement licenciés, avec le minimum d'indemnités, c'est-à-dire quelques milliers d'euros pour une vie de travail.

Quant aux salariés épargnés par ce premier volet de licenciements, ils n'ont pas de quoi être rassurés. Ce plan prévoit en effet la sous-traitance en Égypte d'une partie de plus en plus importante de la production. Les nouvelles unités de l'usine de Vitry-le-François, pourtant automatisées, vont être abandonnées. Seule l'ancienne usine, qui date de plus d'un siècle et où la majeure partie du travail s'effectue encore à la main, sera conservée. Mais combien de temps encore ?

Le cadre qui va se retrouver à la tête de l'entreprise n'est pas particulièrement apprécié dans l'entreprise. C'est le moins qu'on puisse dire. Il est par exemple poursuivi en justice pour avoir agressé physiquement la

déléguée syndicale de Force Ouvrière alors qu'elle faisait une tournée dans le cadre de ses fonctions.

Tout est scandaleux dans cette affaire, à commencer par le prétendu déficit de l'entreprise, prétexte aux licenciements. Le groupe, dirigé par la famille Fenal, a littéralement pompé les bénéfices et les richesses créées par les travailleurs de la filiale de la faïencerie. Ce groupe, coté en Bourse, n'a d'ailleurs jamais cessé de verser des dividendes aux actionnaires ces dernières années. Les terrains et la marque « Sarreguemines Bâtiment », il les louait au prix fort à l'usine de Vitry. Les frais de sièges et autres charges étaient facturés de façon totalement opaque. C'est par ce système de vases communicants entre la filiale et la maison-mère que le déficit de l'entreprise rapportait du profit et toutes sortes d'avantages aux actionnaires.

D'après les chiffres mêmes fournis par le repreneur, tous ces frais appelés pudiquement « frais de structure », hors production et commercial, plombaient les comptes de 4,38 millions d'euros : deux fois plus que le déficit !

Mais ce ne sont pas les actionnaires qui vont payer, ce sont les salariés, ceux qui vont être licenciés et aussi ceux à qui on demande maintenant de « retrousser les manches ».

Correspondant LO

ETG Chausson Gennevilliers
(Hauts-de-Seine)

PROMESSES DE DIRECTION, MÉFIANCE !

Un directeur est venu nous rencontrer mercredi 17 septembre à ETG Gennevilliers, ex-Chausson. Nous l'avons accueilli par un débrayage complet et un défilé dans l'usine, afin d'accompagner la délégation qui devait le rencontrer.

Cela faisait plusieurs mois que nous attendions. En effet, certains d'entre nous n'ayant pas l'âge de la retraite au moment de la fermeture programmée de l'usine risquaient de se retrouver à la chaîne ailleurs... Génial à 55, 56, 58 ans... Déjà quelques pressions sur certains d'entre nous se faisaient pour que nous demandions notre mutation dans une autre usine, à Renault-Flins par exemple.

La direction s'est engagée à ce qu'aucun d'entre nous ne soit muté dans une autre usine

Renault, afin d'y « attendre » sa retraite. Selon cet engagement, l'usine ne devrait fermer ses portes que lorsque nous serons tous en retraite ou préretraite.

Bel effort, mais n'oublions pas que cette situation est due à notre détermination depuis des années à ce qu'aucun d'entre nous ne se retrouve à la porte et à l'ANPE.

Et bien entendu, nous devons rester sur nos gardes, car une parole de direction, on sait ce que ça vaut... D'autant plus que dans le même temps, nous avons appris, à une réunion, que l'usine SCO à Creil, ex-Chausson et filiale Renault comme ETG, arrêtera la production le 15 septembre 2004. Nos camarades à Creil se retrouvent donc, à quelques mois ou quelques années de la retraite, devant le choix

d'accepter une mutation chez Renault, ou de tenter d'obtenir une aide financière quelconque.

Tous les travailleurs d'ETG, ex-travailleurs des usines Chausson, qui ont mené pendant des années la lutte pour obtenir des garanties contre les licenciements, quelle que soit la situation de l'usine, veulent bénéficier de préretraites payées par Renault. Renault a pu nous exploiter pendant des années, faire des bénéfices sur notre dos par le biais de sa filiale, alors, qu'il paye !

Et ce qui va se passer à SCO nous permettra de juger sur pièces les intentions de Renault, vis-à-vis de SCO et bien évidemment de Gennevilliers. Voilà de quoi continuer à rester sur nos gardes.

La Poste

BUREAUX À HORAIRES RÉDUITS

Les campagnes ne sont pas le seul endroit où La Poste entend réduire sa présence. Il en va de même dans certaines banlieues populaires de la région parisienne. En Seine-Saint-Denis, La Poste a commencé à réduire les horaires de plusieurs bureaux de quartiers. Selon elle, il s'agirait de « mieux répartir les agents, et d'avoir davantage de guichets ouverts aux périodes d'affluence ».

C'est par exemple le cas du bureau de Bobigny Pont-de-Pierre, situé dans la cité du Pont-de-Pierre et à la lisière de la grande cité des Courtilières. Il est désormais fermé le matin et n'ouvre plus que de 14 heures à 18 h 30 en semaine et le samedi de 9 heures à 12 heures. Pourtant, il y avait la queue en permanence à ce bureau, le matin comme l'après-midi. Cela montre toute l'hypocrisie des dirigeants de La Poste qui justifient leur réorganisation en disant qu'il n'y a aucun client dans les bureaux à certaines heures, et qu'il vaut donc mieux se concentrer sur les moments d'affluence.

Pour les habitants de la cité, la gêne est considérable. Ceux qui travaillent tous les après-midi, par exemple, n'ont même plus le moyen d'aller chercher leurs recommandés. Et bien sûr les queues s'allongent d'autant plus sur les plages d'ouverture.



La queue dans un bureau de poste de la région parisienne, à Pantin.

À terme, La Poste voudrait transformer ce bureau en simple annexe du bureau central, ce qui lui permettrait de déplacer les guichetiers de l'un à l'autre et de moduler le nombre de guichets ouverts en fonction du personnel qu'elle a sur l'ensemble de la ville. Une dégradation du service qui frapperait de plein fouet les usagers comme les postiers.

La Poste avance également ses pions dans d'autres communes. Pour l'instant des réductions des horaires d'ouverture sont « testées », comme disent les responsables départementaux, à Montreuil, Noisy-le-Sec, Bagnolet, Bondy et Livry-Gargan, en attendant d'autres... Il est manifeste que l'objectif, comme pour la fermeture des bureaux de cam-

pagne, est uniquement d'économiser du personnel. Au terme de l'opération, il n'y aura pas plus de personnel aux guichets aux heures d'affluence, mais les horaires d'ouverture auront bel et bien été réduits et des emplois supprimés.

Les habitants des cités, dont beaucoup sont au RMI ou touchent de petits salaires, n'intéressent pas les dirigeants de La Poste qui supplient le gouvernement de les laisser concurrencer les banques dans le domaine des placements pour une clientèle plus aisée. Dans cette optique, leur seul problème vis-à-vis des habitants des quartiers populaires est de savoir comment s'en débarrasser.

Daniel MESCLA

LA VILLE DE PARIS S'ATTAQUE AUX VACATAIRES DE DEUX MUSÉES

Le directeur des relations humaines chargé de la culture à la Ville de Paris vient d'envoyer une lettre aux vacataires du musée d'Art moderne et du musée Carnavalet, lettre dans laquelle il les informe que leurs contrats ne seront pas renouvelés.

Au musée d'Art moderne, fermé pendant un an pour cause de travaux, la fin de contrat pour les dix-sept vacataires a pris effet à partir du 28 septembre.

Au musée Carnavalet, elle touche treize vacataires sur quarante à compter du 26 octobre sous le prétexte que « les expositions temporaires pour lesquelles ils avaient été recrutés arrivent à terme. » Or, des vacataires concernés sont là depuis 25 mois et on n'a jamais vu d'exposition temporaire durer plus de trois mois...

Les vacataires n'ont pas l'intention de se laisser mettre à la porte sans réagir, malgré les pressions de la maîtrise qui leur conseille de ne pas bouger s'ils veulent être repris dans un an. Ils ont commencé à s'organiser pour revendiquer la réintégration des employés du musée d'Art moderne, le renouvellement du contrat de tous les vacataires et un statut au moins équivalent à celui des contractuels. Sur tous ces points, ils ont obtenu le soutien d'un certain nombre de titulaires...

Les vacataires n'ont en effet aucun statut. Ils n'ont pas de garantie d'emploi. Ils font les mêmes horaires que les titulaires et les contractuels, mais ils ne touchent pas la même paie ; par exemple, les week-ends et les heures supplémentaires leur sont payés

comme des heures en semaine. Leur salaire est calculé en fonction des heures effectuées et donc ils ne gagnent rien s'ils sont en vacances. Leur ancienneté n'est pas prise en compte. Ils remplissent pourtant les mêmes fonctions que les titulaires : ils sont surveillants, conférenciers, employés de bureau, personnels médicaux, enseignants, etc.

Les vacataires du musée d'Art moderne et du musée Carnavalet ont décidé d'aller voir leurs collègues des autres musées qui dépendent de la Ville de Paris. Une assemblée générale des agents du musée Carnavalet, titulaires et vacataires, s'est tenue mardi 30 septembre. Un syndicat a déposé un préavis de grève pour le 11 octobre sur la base de leurs revendications. Le 8 octobre, une délégation des vacataires accompagnée de représentants de ce syndicat doit être reçue par le maire-adjoint chargé de la culture à la Ville de Paris.

L'agitation qui commence chez les vacataires a toutes les raisons de se développer. Au total, ceux-ci représentent, en effet, un fort contingent des « précaires » - plus de 7 000 - employés par la Ville de Paris qui a, de plus, recours à des CES, des emploi-jeunes : sur les 40 000 employés, près d'un quart sont des précaires.

Delanoë, côté jardin, veut donner une image plus « branchée » de Paris. Côté cour, c'est la précarité pour des milliers d'employés. Le seul moyen de ne pas risquer de rejoindre la cohorte des chômeurs, c'est d'imposer l'embauche de tous les précaires qui le veulent.

Une loi qui sent le Sapin

Mise en place dans la fonction publique en janvier 2001, la « loi Sapin » avait théoriquement pour but de résorber l'emploi précaire qui se développe depuis des années. Elle devait permettre à des agents non titulaires, exerçant depuis trois années minimum... par renouvellements successifs, une activité normalement dévolue à des titulaires, d'être titularisés par concours ou par examen professionnel réservés.

Mais à la Ville de Paris qui emploie 10 000 précaires, sur 40 000 salariés environ, les premiers concours réservés ne

commenceront qu'à la fin de l'année 2003. Et c'est maintenant que Delanoë a décidé de mettre fin à des contrats de vacataires qui, pour certains d'entre eux, ont plus de deux ans d'ancienneté et auraient pu être concernés par la loi Sapin.

Simple coïncidence ? En tout cas, une fois de plus, Delanoë et ses acolytes du Parti Socialiste montrent leur souci de la précarité et du chômage... en y contribuant largement de leur côté.

D.M.

SNCF

LE GOUVERNEMENT AGGRAVE LE DÉFICIT

Alors que la SNCF crie au déficit et prend des mesures draconiennes de gel des investissements et des embauches, le gouvernement a décidé d'augmenter les péages qu'elle doit verser à RFF (Réseau Ferré de France). Une décision choquante mais dans la logique même de la création de RFF.

En 1997, la SNCF a été coupée en deux. Le gouvernement Juppé lui a retiré les infrastructures, en particulier les voies ferrées, qui en échange d'une partie de sa dette ont été confiées à RFF, un établissement public créé pour l'occasion. Depuis, la SNCF paye RFF pour l'utilisation des voies. De son côté, RFF sous-traite à la SNCF l'entretien du réseau. La gauche plurielle, et son ministre des Transports, Gaysot, se sont bien gardés de revenir sur cette division qui, loin de sauver la SNCF comme le gouvernement Juppé le prétendait alors, a créé au contraire les conditions d'une possible privatisation du transport de marchandises et de voyageurs. En effet, dans chaque pays où de telles privatisations ont eu lieu, cette séparation entre infrastructure et exploitation a été le passage obligé.

La SNCF est donc devenue un simple exploitant, un « opérateur ferroviaire » devant acquitter des péages pour l'utilisation des voies. Pour l'instant, elle garde le quasi-monopole du transport de voyageurs, mais

pour combien de temps encore ? Par exemple, le transport de marchandises est ouvert à la concurrence depuis mars 2003.

Le prétexte de cette division de la SNCF était de la soulager de son déficit. Mais les péages payés par la SNCF à RFF ont vite remplacé les intérêts de sa dette. Chaque année, leur montant a augmenté. À l'origine, en 1997, ces péages étaient de moins d'un milliard d'euros. Ils ont plus que doublé entre-temps. Et le gouvernement vient de choisir de les augmenter à nouveau de 60 millions d'euros chaque année pendant cinq ans. Cela représente une ponction supplémentaire de plus de 330 euros par an et par cheminot.

Évidemment, le gouvernement aggrave ainsi le déficit de la SNCF. Et ensuite, au nom du « trou », la direction de celle-ci, par la voix de son président Louis Gallois, explique qu'il est nécessaire de tailler dans les effectifs, de rogner sur l'entretien du matériel et son renouvellement, sur les investissements autres que ceux consacrés aux grandes lignes TGV qui rapportent. En somme, sous prétexte de déficit, il planifie la dégradation du service public et des conditions de travail des cheminots.

Christian BERNAC

SNCF Villeneuve-Triage (Val-de-Marne)



UNE CATASTROPHE ÉVITÉE DE JUSTESSE

Samedi 20 septembre, vers 19 heures, en gare de Villeneuve-Triage, des dizaines de voyageurs descendus sur une voie à la suite d'une panne de leur train de banlieue, ont évité de justesse d'être happés par un autre train de banlieue roulant à 108 km/h sur la même voie.

Les images diffusées par la télévision, impressionnantes, ont montré qu'un véritable carnage avait été évité.

Suite à une anomalie détectée et quatre signaux d'alarme tirés par les voyageurs, le train de banlieue avait subi un freinage automatique en gare de Villeneuve-Triage, laissant hors quai une demi-rame où se trouvaient de nombreux voyageurs, ceux qui, entre autres, sont descendus ensuite sur la voie.

Le conducteur du train, seul cheminot à bord, a invité les voyageurs à descendre « côté gauche », c'est-à-dire côté quai, sans pouvoir s'assurer techniquement que les portes « côté droit » étaient bloquées ou pas puisque le système d'ouverture ne permet pas de différencier le côté droit du côté gauche de l'ouverture. De plus, la radio sol-trains, qui permet au conducteur de dialoguer avec le poste de commandement de Paris et le

poste d'aiguillage de Villeneuve-Saint-Georges n'a pas fonctionné normalement. Ainsi, l'information qu'une partie du train était hors quai, donnée au PC de Paris, n'est pas parvenue au poste de Villeneuve-Saint-Georges qui, s'il l'avait su, aurait arrêté le train qui a failli écraser les voyageurs. Enfin, la gare de Villeneuve-Triage, petite gare de banlieue, était fermée à ce moment-là, 19 heures, un samedi !

Alors, cet « incident » qui aurait pu se transformer en catastrophe ne doit rien à la fatalité. Matériel défaillant, pas d'agent d'accompagnement dans le train, gare déserte, tous les ingrédients d'un scénario catastrophe étaient réunis.

Si la direction de la SNCF dans un communiqué a reconnu sa responsabilité sur les dysfonctionnements techniques, jamais elle n'a remis en cause sa politique de baisse des effectifs dans les ateliers d'entretien des rames de banlieue, ni n'a remis en cause le fait qu'un seul agent SNCF, le conducteur du train, était seul responsable de centaines de voyageurs (300 dans ce cas-là). Elle ne s'est pas souciee non plus du fait qu'une gare de voyageurs soit déserte en début

de soirée, une fin de semaine.

Pour les cheminots, la présence en plus du conducteur d'un agent d'accompagnement dans le train, chargé entre autres de l'ouverture et de la fermeture des portes, ne serait-ce que cela, aurait empêché que des voyageurs descendent du mauvais côté et se retrouvent sur les voies. De même, la présence d'un agent en gare aurait permis d'alerter le poste d'aiguillage de Villeneuve-Saint-Georges.

Et puis la reconnaissance par la SNCF de sa responsabilité est bien limitée puisque dans le même temps, sous couvert d'enquête, elle fait pression sur des cheminots, comme ceux du poste d'aiguillage de Villeneuve-Saint-Georges, qu'elle fait interroger pendant des heures pour savoir si ceux-ci n'auraient pas commis d'erreurs...

Cette fois, et fort heureusement, une catastrophe a été évitée de justesse. Mais comme la direction n'envisage en aucun cas de mettre des effectifs en nombre suffisant et qu'au contraire, elle maintient le cap des suppressions d'emplois et des économies sur l'entretien et le renouvellement du matériel, le pire est à craindre.

Correspondant LO

Amboise (Indre-et-Loire)

MATERNITÉ FERMÉE : UN BÉBÉ DÉCÈDE

Un bébé est décédé lundi 22 septembre à l'hôpital d'Amboise. La maman, qui habite tout près, était arrivée aux Urgences à 3 heures du matin pour accoucher prématurément suite à une hémorragie. Mais le service de maternité de l'hôpital d'Amboise est partiellement fermé depuis le 18 août dernier, on n'y pratique plus les accouchements et le bloc est fermé.

Le personnel présent a pourtant tout fait pour sauver

la maman et le bébé, un médecin et un anesthésiste immédiatement prévenus se sont rendus le plus vite possible sur place, ont ouvert en catastrophe le bloc opératoire mais de précieuses minutes ont été perdues et le bébé n'a pu être sauvé. Les parents ont décidé de porter plainte, non contre le personnel, qu'ils remercient au contraire pour tout ce qu'il a tenté, mais contre X, pour non-assistance à personne en danger.

Et pour beaucoup en effet, notamment pour le personnel de l'hôpital, cette non-assistance est bien le fait de ceux qui ont pris, à Amboise comme dans tant d'autres petites villes, la scandaleuse décision de fermer cette maternité. Une décision contre laquelle le personnel s'était mobilisé pour tenter de l'empêcher.

Le directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation, l'administration responsable de ces fermetures, ne voit

guère de problème. Selon ses propres dires à la presse, il pense seulement qu'« il faudra améliorer l'information à la population pour rappeler que la maternité d'Amboise (...) n'est plus une maternité classique »... Il prétend que le transfert au CHU de Tours n'aurait pas pris plus d'un quart d'heure supplémentaire.

Mais justement c'est sans doute pour une question de minutes que le bébé est décédé.

Et bien des mères du département habitent encore plus loin de Tours que cette habitante d'Amboise. Aujourd'hui, il n'y a plus dans le département que la maternité du CHU de Tours et celle de Chinon, elle aussi menacée de fermeture.

Ces fermetures scandaleuses provoqueront à coup sûr d'autres drames. Ce sont des économies criminelles et le cynisme tranquille des responsables des ARH et des ministères est révoltant.

RETRAITE AVEC 40 ANS DE COTISATION ET TRAVAILLEURS CORVÉABLES À MERCI

Le gouvernement Berlusconi vient de décider, à son tour, sa réforme des retraites.

Selon son projet, à partir du 1^{er} janvier 2008, les travailleurs italiens ne pourraient plus partir en retraite s'ils ne totalisent pas 40 ans de cotisations, alors qu'ils peuvent aujourd'hui partir après 35 ans de cotisations et à condition d'avoir au moins 57 ans.

Berlusconi se décerne à lui-même pour cette mesure le titre de « *gouvernement courageux* » et déclare que l'État, qui est « *la grande famille de tous*

les Italiens » doit programmer la façon dont on paiera les retraites en 2030. En fait, comme tous ses congénères européens, il prévoit surtout de ne s'en prendre sous aucun prétexte aux profits patronaux pour payer les retraites.

Et, pendant que les syndicats italiens, comme toujours, réagissent avec lenteur en programmant quatre heures de grève pour le 24 octobre, le même gouvernement Berlusconi met en application une autre de ses « réformes » : une libéralisation du marché du travail dans laquelle le génie inventif des patrons en matière

d'exploitation se donne libre cours.

On trouve au nombre des nouveautés le « *travail sur appel* » : un travailleur se déclare disponible pour un patron. Si celui-ci l'appelle, il doit venir et est alors payé. S'il ne l'appelle pas, tant pis, il doit se contenter d'une modeste indemnité.

Et puis, il y a le « *travail en couple* » : un seul poste de travail et un seul salaire pour deux personnes. Si l'un est malade, c'est l'autre qui doit venir, évitant d'avoir à payer au premier des indemnités maladie.

Il y a aussi le « *travail en*

location », par lequel la location de travailleurs intérimaires pourrait se faire sans limite de temps.

Autre « nouvelle forme de travail », le « *travail sur projet* » : on travaille pour « un projet » (que tout patron peut évidemment définir comme il veut), moyennant quoi le « projet » fini on peut être licencié sans aucun droit.

À cela s'ajoutent d'autres mesures, notamment l'abolition des dispositions qui pouvaient rendre plus difficile la vente de branches d'entreprises avec leurs travailleurs, et de celles qui interdisaient le

« marchandage », c'est-à-dire les agences de travail privées pouvant faire commerce de la main-d'œuvre.

Des travailleurs précaires, à leur disposition totale et sans aucune garantie, devant travailler de plus en plus vieux pour une retraite de misère, voilà le rêve que les patrons italiens sont en train de réaliser sous le gouvernement Berlusconi ; après que le terrain a été bien préparé, préalablement, par les gouvernements de centre-gauche pour ce retour au dix-neuvième siècle.

A.F.

LES RUES DANS LE NOIR, POUR DES RAISONS OBSCURES

C'est un black-out spectaculaire qui a frappé l'Italie dans la nuit du 27 au 28 septembre : en quelques secondes, c'est toute la fourniture d'électricité, dans tout le pays, du Val d'Aoste à la Sicile, qui a été interrompue – à la seule exception de la Sardaigne qui fonctionnait en circuit fermé.

Il a fallu ensuite de longues heures pour rétablir le courant, une région après l'autre, tandis que les villes étaient plongées dans le noir total et que dans les gares et les stations, où métros et trains étaient bloqués, les voyageurs s'installaient dans l'attente.

Le courant rétabli, la polémique s'est installée quant aux causes d'une telle catastrophe. Celle-ci s'est produite peu après trois heures du matin. Tous les monuments de Rome avaient beau être illuminés pour une « nuit blanche » malencontreusement interrompue, la consommation électrique à cette heure-là n'en était pas moins au plus bas, et l'événement confirme en tout cas la fragilité du système électrique. Durant tout l'été, la presse avait d'ailleurs lancé l'alarme autour d'un risque de « black-out », notamment au moment où, du fait de la canicule, la consommation d'électricité du pays s'emballait.

On connaît maintenant à peu près le déroulement des faits : une ligne à haute tension servant à amener le courant

depuis la Suisse s'est rompue puis, l'interruption ayant amené une surcharge sur les lignes amenant le courant depuis la France, ces lignes ont été mises hors tension.

Or à cette heure, l'Italie importait 30 % de son courant électrique, profitant des prix bas des tranches de consommation nocturnes négociées avec ses voisins. La diminution soudaine de 30 % des ressources aurait nécessité de remettre en route très rapidement les centrales italiennes pour faire face. Difficulté réelle ou manque de réactivité, toujours est-il que l'autorité qui gère le réseau italien, le GRTN, ne l'a pas fait à temps. Il n'a pas réussi à éviter le décrochage très rapide de tout le réseau.

Les ministres du gouvernement Berlusconi ont réagi en mettant en cause l'imprévoyance des gouvernements précédents et même le référendum par lequel, en 1987, une majorité d'électeurs s'était prononcée contre l'installation de centrales nucléaires. L'opposition, elle, répliquait que là n'est pas le problème puisque les centrales existantes en Italie étaient suffisantes pour fournir la puissance électrique venue soudainement à manquer.

Cependant, il n'est écrit nulle part que tout pays doit nécessairement construire suffisamment de centrales, y compris de centrales nucléaires, pour pouvoir se passer des fournitures des voisins. Si la France, par exemple, dispose de surcapacités qui lui permettent d'alimenter l'Italie voi-

sine, pourquoi celle-ci devrait-elle à tout prix construire de son côté des centrales lui permettant de s'en passer ? La gestion du réseau au niveau européen, avec la fourniture de courant d'un pays à l'autre en fonction des puissances installées et des besoins respectifs, qui ne sont pas les mêmes aux mêmes heures, peut être certainement plus rationnelle.

Mais visiblement on n'en est pas vraiment là. Le seul vecteur d'une telle gestion « européenne » de l'énergie est pour le moment, les lois du marché et la libéralisation du marché de l'électricité qui fait que les différents fournisseurs se vendent, s'achètent et se revendent, et parfois spéculent sur telle ou telle « tranche » de consommation dont le prix fluctue suivant la loi de l'offre et de la demande. Rien ne garantit, dans ces conditions, que les choix faits soient les plus rationnels du point de vue des besoins, des possibilités du réseau et de l'environnement. Les « black-out » du même genre intervenus, notamment aux États-Unis où la gestion de l'électricité est aux mains de capitaux privés, l'ont déjà démontré.

Dans le cas présent, suivant des experts italiens, l'événement met en lumière – si l'on peut dire –, non pas tant l'insuffisance des centrales que l'insuffisance des investissements et de l'entretien du réseau existant, géré à la petite semaine en fonction de la rentabilité à court terme. Le choix lui-même de se fournir à l'étranger faisait reposer la

fourniture de 30 % de la consommation italienne essentiellement sur quatre lignes à haute tension venant de France et de Suisse. Et si l'Europe a prévu la libéralisation du marché et même la possibilité pour un fournisseur finlandais de vendre de l'électricité à l'Espagne, elle n'a prévu ni les lignes ni l'autorité qui pourrait réguler de façon rationnelle un tel réseau européen.

Sans doute d'ailleurs, dans sa frénésie de libéralisation et de recours au marché, n'en est-elle tout simplement pas capable. Ce qui peut faire craindre dans l'avenir bien d'autres « black-out » à Rome ou à Berlin, à Paris ou à Londres ; pour des raisons peut-être aussi obscures que l'étaient les rues de la capitale italienne lors de sa « nuit blanche ».

André FRY



Une ligne à haute tension qui disjoncte, une régulation qui pète les plombs, et tout un pays plongé dans le noir...

